

Historique de Menthonnex-en-Bornes

Version mise à jour le 28 décembre 2014 : ajout de l'annexe 8 (seigneuries + château du Turchet
1822 ajout d'un commentaire concernant les habitants des Bornes

Version mise a jour le 16 janvier : ajout historique de la fruitière

Par Dominique Bouverat - Docteur en histoire

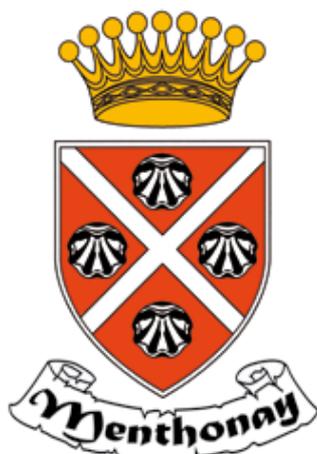
Olivier Chamot – Maire-Adjoint en Charge du patrimoine

Direction de la publication Mairie de Menthonnex-en-Bornes

*Reproduction interdite sans l'autorisation de la Mairie 74350
Menthonnex-en-Bornes*

*Vous pouvez également retrouver cet historique, régulièrement mis à
jour, sur le site Menthonnex-en-Bornes.fr*

Les personnes pouvant compléter cet historique par des photos ou documents anciens sont les bienvenues et peuvent s'adresser à Olivier Chamot



MENTHONNEX-EN-BORNES EN QUELQUES DATES

Menthonnex, devenu Menthonnex-en-Bornes à partir de 1815, est situé dans le bassin des Usses, au flanc sud-ouest du plateau des Bornes. Ce dernier, haussé jusqu'à plus de 900 m et placé entre la basse Arve et l'avant-pays annécien compte 21 communes. Le paysage est tout en mamelons et en creux (les « mouilles »). Partout, une rangée de bois ou de taillis souligne les nants. La toponymie ancienne (cadastre de 1730) de Menthonnex rend compte de ce modelé tourmenté : La Cotta, La Cotteta, La Mollie Laurent (*mollie* : marais), Les Petites Moilles, Le Crêt Brun, Les Costes, Les Lanches (terrain en pente), etc. Une particularité tient à la présence de « tourandons », en contrebas de la route entre le chef-lieu et les Petites-Pierres, qui se présentent sous la forme de mottes herbues (laiche), dressées jusqu'à 1 m 40 de hauteur sur un socle assez épais en forme de tour, d'où leur nom. Les hameaux et les maisons sont épars et viennent renforcer l'aspect bocager. La maison type des Bornes correspond à une structure linéaire à quatre « épouais », nom donné en certaines parties de la Savoie aux divers éléments de l'habitation qui traversent le bâtiment. La grange s'intercale entre le logis et l'étable, à laquelle une remise est jointe. Le toit à deux pans est coupé à chaque extrémité afin d'offrir le moins de prise possible à la bise qui souffle ici une grande partie de l'année. De chaque côté de la façade, la muraille forme un avancement pour protéger l'entrée du vent. Les maisons les plus anciennes remontent à la fin du XVIII^e siècle. À partir de 1900, on a surtout des maisons surélevées, agrandies d'une remise, toutes couvertes en ardoise de Morzine ou de Maurienne, placées au début du XX^e siècle. Le climat est jugé excellent, quoique relativement rude du fait de la « bise » qui emprunte le passage nord-sud que lui présente la dépression entre le Salève et les Bornes. Le chef-lieu se situe dans la partie la plus ensoleillée, vers 800 m, dans cette commune de 848 hectares, où l'altitude varie de 690 m à 954 m. Les habitants sont appelés les *Mintrali* ou *Menthenalis*. Un sobriquet leur a été attribué traditionnellement, les *Canchine de Minthne* (du mot conscience : « les maquignons de cette localité ne disent pas vingt paroles sans mettre en avant leur conscience »).



Mento, l'ancêtre gaulois

Comme une bonne partie du plateau des Bornes, le territoire de Menthonnex n'a livré aucun vestige ancien. Et pourtant les environs ont offert du matériel préhistorique ou protohistorique, haches polies du Néolithique à Cruseilles, Evires ou Groisy, bracelets de l'Âge du Bronze ou du Fer à Evires et Cruseilles.

L'examen de la toponymie, c'est-à-dire les noms de lieux, permet heureusement de pallier l'absence de documentation archéologique. Ainsi, Menthonnex (comme Menthon et les quatre autres Menthonnex savoyards) découlerait d'un nom d'homme gaulois, *Mento*. Ce nom fait aussi référence à la famille des nobles de Menthonay, qui a sans doute joué un rôle essentiel dans la fondation de la paroisse au Moyen Âge. La langue gauloise s'est perpétuée dans d'autres toponymes anciens de la commune, comme Lossia (terre labourable). Le ruisseau des Morges découle de *Morga*, « cours d'eau frontière » (sans doute entre différents clans gaulois). La toponymie fait peut-être aussi référence à un petit domaine gallo-romain, Polingy (mas situé entre le chef-lieu et le château du Turchet), du nom d'homme gallo-romain *Paulianus* (qui a donné à partir des Flaviens à la fin du I^{er} siècle des finales en *-icus* : *Paulianicus*). Le même secteur autour du chef-lieu affiche des noms de lieux anciens qui font peut-être référence à une occupation romaine : le Pra de Villa, La Court, Vorzier. Mais Menthonnex est surtout caractérisé par des toponymes qui évoquent une mise en valeur intensive au Moyen Âge et au début des temps modernes. C'est l'époque où apparaissent les toponymes en *chez*, ou *les* : Chez Bersou Damoz, Chez les Andry, Chez les Bartassat, Chez les Bonier, Chez les Bruns, Chez Tracason, Le Duret, Les Longet, Les Trosset... Au XIX^e siècle, les principaux hameaux sont : Chez Battaly, Chez Bonnier, Les Maîtres, Menthonnex (chef-lieu), les Margolliets, les Murger, Chez Peguin, la Rippaz (école), les Sacs de Vin, les Trossets

VI^e - VIII^e siècles

Les premières traces tangibles d'occupation humaine à Menthonnex concernent le haut Moyen Âge. Un répertoire archéologique de 1908 signale ainsi des tombes en molasse typique de cette période, au lieu-dit "Au nouveau cimetière". Elles étaient presque à fleur de terre et les ornements se sont réduits en poussière au moment de leur ouverture.

1275

Menthonnex est cité comme paroisse indépendante. Mais deux siècles plus tard, lors de la visite pastorale de 1411, la localité reçoit le titre de filiale, c'est-à-dire une église secondaire dépendante par rapport à l'église principale, ici Villy-le-Bouveret. Menthonnex ne sera séparé de Villy-le-Bouveret que le 24 octobre 1701. Il s'agit donc d'un rare cas d'ancienne église déchuë. Les archives, lacunaires pour cette époque, ne permettent pas d'apporter une explication satisfaisante à cette déchéance. Sans doute peut-on imaginer l'état défectueux du bâtiment de l'église à un moment donné, ou encore une baisse brutale de la population après le terrible épisode de la Peste noire en 1348, et l'impossibilité de fournir un revenu suffisant pour l'entretien d'un curé. Villy-le-Bouveret et Menthonnex dépendaient du décanat de Vuillonnex. L'église de Villy-le-Bouveret était rattachée au très puissant chapitre Saint-Pierre de Genève, qui possédait également trois prés et un champ sur Menthonnex jusqu'à la Révolution, au lieu-dit Polingy au sud-est du chef-lieu.

1344

Une reconnaissance féodale passée par Guillaume de Menthonay en faveur du comte de Genève constitue le premier document qui nous renseigne sur le phénomène seigneurial à Menthonnex et sur la famille homonyme. Comme la plupart des localités à l'époque, Menthonnex dépendait de plusieurs seigneurs.



Armoiries de Guillaume de Menthonay sur vitrail

La seigneurie du Turchet

Le nom Turchet (ou Truchet, ou encore « *des Traches* » dans le cadastre de 1730) est d'origine préceltique et désigne une hauteur. Dès les premiers documents écrits, on apprend que cette seigneurie appartenait à la famille de Menthonay. Le premier membre connu de ce lignage était un personnage d'importance, puisqu'il s'agit d'Aymon de Menthonay, évêque de Genève de 1268 à 1275, et appelé aussi Aymon de Cruseilles. Jusqu'en 1410, plusieurs Menthonay prêtèrent hommage au comte de Genève pour leur fief du Turchet, Guillaume en 1344, Girard et Martin en 1355, et Rd Guillaume en 1402. Par la suite, la seigneurie changea de main avec Marguerite de Menthonay, dame du Turchet, qui épousa noble Pierre de Saint-Jeoire. Mais les Menthonay ne s'éteignirent pas avec Marguerite car une branche cadette est encore citée dans le secteur jusqu'au XVI^e siècle. Vers 1520, les nobles Jean et Gabriel de Viry achetèrent les fiefs, cens et servis de Turchet, La Croix et Menthonnex. La seigneurie passa ensuite aux Menthon barons de Lornay. En novembre 1724, Claude de Menthon-Lornay vendit la terre, seigneurie et juridiction de Turchet, Villy et Menthonnex à Jean- Baptiste Anselme de Lorme, maître auditeur à la Chambre des comptes. La dernière personne qui passa reconnaissance pour ce fief en faveur des ducs de Savoie fut une demoiselle Antoinette Anselme de Lorme en 1777. Elle envoya à l'occasion une supplique au souverain dans laquelle elle se plaignait de ses difficultés financières et de l'impossibilité de lui payer certaines taxes (les régales). Elle finit par vendre la seigneurie du Turchet au sénateur George Truchet en mai 1780. Les seigneurs du Turchet possédaient des droits sur Menthonnex, Villy-le-Bouveret, Groisy, Evires, Eteaux, Talloires et même Annecy. Ils détenaient des pouvoirs judiciaires et notamment « *pouvoir du glaive, juridiction haute, moyenne, basse, mutilation des membres, dernier supplice* » sur leurs hommes. Ils avaient aussi des « *terrains, hommes, hommages, revenus, tailles, servis (taxes)* » et prélevaient même une partie de la dîme (un impôt destiné à l'Eglise en principe) à Menthonnex et à Villy-le-Bouveret. Ils pouvaient également nommer tout un personnel attaché à la seigneurie, des juges, des châtelains, ou encore des missiliers (gardes-champêtres). La reconnaissance de 1344 décrit le cœur de la seigneurie, c'est-à-dire la réserve seigneuriale, qui correspondait à un « *pré juxte la ville de menthonay, maison du turchet et son bois avec un molard, moulin, terres, prés, vergers, hommes* ». Le terme « molard » est intéressant. En Savoie, il désigne une colline ou un tertre sur lequel est bâti un château-fort, c'est-à-dire une motte castrale. Ce château a dû tomber en ruines très tôt, dès la fin du Moyen Âge, les seigneurs du Turchet ayant des résidences plus confortables ailleurs. Dans le cadastre de 1730, le bâtiment est qualifié de « *château en masure* ». Il s'étend sur 3 332 m². La grande parcelle voisine au nord est indiquée sous la qualification « *pâturage et pierres* ».

La seigneurie de Menthonnex

Cette seconde seigneurie correspond sans doute à une scission de la seigneurie du Turchet entre deux branches de la famille de Menthonay. Une branche cadette en effet est mentionnée à la fin du Moyen Âge. À partir d'un premier individu, mort avant 1361, on trouve ensuite deux frères, Hugon et Martin, en 1413. Martin eut plusieurs fils, Jean, un moine qui habitait à Villy-le-Pelloux et Aymon, l'héritier principal. Les deux sont cités vers 1455. Henry, le fils d'Aymon, passa reconnaissance pour cette seigneurie en 1499. Ses fils, Claude et Charles, sont signalés au début du XVI^e siècle. Cette famille possédait alors de nombreux droits sur Villy-le-Bouveret, dont une maison. Elle détenait également une maison forte distincte du château du Turchet à Menthonnex, et une autre à La Petite-Balme (Sillingy près d'Annecy). Ces nobles portaient d'ailleurs le titre de seigneurs de Menthonay et de La Petite Balme. Mais cette branche des Menthonay finit par tomber en quenouille au XVI^e siècle. En 1517, elle fit même l'objet d'une enquête pour prouver sa noblesse. La seigneurie de Menthonnex est passée par la suite entre les mains des nobles de Viry, puis des nobles Ducrest de Cruseilles.

1411

La châtelainie puis marquisat de Cruseilles

Les comtes de Genève possédaient une trentaine de châtelainies dans leur principauté. Parmi ces dernières, la châtelainie ou mandement de Cruseilles, avec sa forteresse qui dominait le bourg. Ces biens et droits passèrent aux ducs de Savoie au XV^e siècle. Le mandement de Cruseilles fut érigé en marquisat et vendu le 10/7/1681 à Jean-François Angot de Bonnières. Il passa ensuite aux Vectier marquis de Cruseilles. Les documents émanant de cette seigneurie font état de rentes sur Menthonnex, en particulier les états génériques du fief de 1771 qui mentionnent notre localité dans neuf feuillets.

La seigneurie de Pontverre

Dans le bourg de Cruseilles, la puissante famille de Pontverre possédait une maison forte à laquelle était attachés divers droits seigneuriaux sur de nombreuses localités de la région, dont Menthonnex. En 1468, on a ainsi une reconnaissance passée par noble Aimon fils de spectable Amé de Viry pour des biens procédés des Pontverre, et en particulier un pouvoir de juridiction dans les paroisses de « *Menthonnai, Groisy, Evires...* ». Ce fief resta aux mains des Viry jusqu'en 1560, puis il fut acquis par par Guichard Roget, un marchand drapier d'Annecy devenu noble. Il passa ensuite par mariage à la famille Quimier de Pontverre.

La seigneurie de La Croix

Le cœur de cette seigneurie correspondait à une ancienne maison forte (dont il ne reste qu'un mur d'enceinte) à Groisy au hameau de Chez Moguet au lieu appelé encore La Croix. En 1484, cette seigneurie passa de Nicolette de la Croix veuve de noble Nicod de Bellegarde à noble Jacques Mandollaz. La famille noble des Ducrest de Cruseilles détenait également une partie de cette seigneurie. En 1559, elle fut acquise par Jean Vincent bourgeois d'Annecy, qui donna naissance à la branche des Vincent Fésigny. Vers 1670, la seigneurie passa par mariage à famille de l'Allée.

La seigneurie de Soyrier

La seigneurie de Soyrier constituait à l'origine le cœur d'un petit mandement appartenant aux comtes de Genève, appelé le vidomnat des Bornes. En son centre, on trouvait un château qui dominait le hameau du Plot (Groisy). Une reconnaissance de 1329 mentionne des droits sur Menthonnex (reconnaissance par nobles Rd Henry de Soyrier curé de la Roche et Pierre son frère « *pour raison de la part et portion soit de la moitié du mollard existant entre les deux eaux soit du château de soyrier ... mère et mixte empire totale juridiction sur tous les hommes, fief et rière fiefs existants en la paroisse de Menthonnex en Bornes et celles de Groysier et de Soyrier en Bornes* »).

**Compte-tenu de l'importance des différentes seigneuries dans l'histoire du village, une annexe (numéro 8) est insérée en fin d'ouvrage et couvre les dernières informations obtenues
« *différentes seigneuries et site du château du Turchet* »**

1417-1516

Les comptes de subsides conservés pour la châtelainie de Cruseilles et qui correspondent à des ressources fiscales extraordinaires sont les premiers documents d'archives qui livrent des listes de noms de familles, dont certains ont perduré : Richard, Chamot, Collomb, Fontaine Vive, Sibley, Bochet (Dubouchet), de Menthonay, Poncet, Silvestre, Belley, Visin, Guillet... On a quelques cas de familles où le patronyme n'est pas encore clairement défini. Dans les actes on trouve en général Untel X alias Y, et souvent l'un des deux noms finit par prendre le dessus au XVI^e siècle. C'est le cas de Chamot alias Trosset ou de Jacquemoz alias Bouvard.

Première visite pastorale de Menthonnex citée dans des documents d'archives. L'église, sous le vocable de saint Laurent, un martyr du III^e siècle dont le culte fut particulièrement en vogue à la fin du V^e siècle, était dans un état lamentable. Il est indiqué que le chœur s'effondrait, que la pierre des fonts baptismaux était défectueuse, et que des coffres l'encombraient. Le bâtiment dut subir quelques travaux importants par la suite puisque l'église fut de nouveau consacrée en 1486.

1443

Lors de la visite pastorale, 27 feux (ou ménages) sont recensés à Menthonnex (soit environ 135 habitants). Par la suite, le nombre de feux tombe à 22 en 1481 à cause d'une recrudescence de la peste. Puis la population augmente à nouveau pour atteindre un maximum vers le milieu du XVI^e siècle (30 feux en 1516 ; 62 feux en 1562).

1447

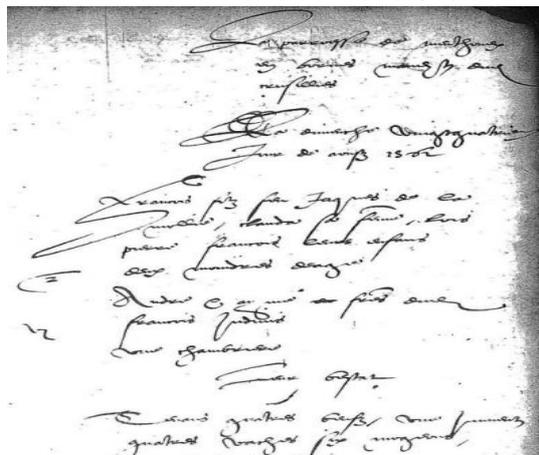
La proximité de Genève, grande métropole et capitale historique de la Savoie du Nord, attire quelques habitants de Menthonnex qui finissent par acquérir le titre de bourgeois dans cette ville, comme Pierre Moynat de Menthonnex, journalier, en 1447, ou en Michael Chabod, « *excoffier* » (artisan du cuir, tanneur ou cordonnier), en 1512.

1562

Premier recensement connu des habitants de Menthonnex. Il s'agit d'une consigne établie en 1562 à l'occasion de la levée d'un impôt sur le sel pour alimenter les caisses du duc Emmanuel-Philibert de Savoie. Le document recense 420 habitants (dont 10 absents « à service »), répartis entre 62 feux (ménages), soit 6,7 personnes par feu en moyenne. Certains feux regroupent de nombreuses personnes, 18 chez Jacques du Bocher (Dubouchet), 17 chez Gonin Margollier, 12 chez Pierre Richard, 14 chez Pierre feu Estienne Duret, 11 chez Pierre Chamot alias Trosset. 55% des feux sont des ménages conjugaux regroupant les parents et les enfants. Mais on relève une part importante de familles complexes (36 %), c'est-à-dire des familles élargies à un parent, ou encore des familles multiples regroupant souvent des frères et leur famille ou des parents et des descendants mariés. Douze ménages tiennent des domestiques, soit 9 serviteurs et 13 « *chambrières* ».

Les métiers ne sont pas indiqués dans cette société à dominante paysanne où on remarque tout de même un homme de loi, maître Jehan Chamot, également châtelain de Menthonnex, un prêtre, messire François Margollier qui habite chez son frère Gonin, messire Pierre Burgier prêtre, Pierre Chappuis de Groisy, granger pour le compte des enfants de feu Claude Bel, François de la Mollie, granger de maître Jehan Chamot. Cinq chefs de famille sont des veuves. Seuls deux feux « *pauvres* » sont signalés. Un enfant est tenu pour « *l'amour de Dieu* » (par charité) chez Lois Voisin. Les noms de famille les plus courants sont : **Jacquemoz (Jacquemet), du Bochez (Dubouchet), Girard, Sublet, Chabod, d'Arenthon, Richard, Viollet, Margollier, Duret, Brand, de la Mollie (Lamouille), Chamot...** Tous les feux possèdent un cheptel sauf deux. La paroisse compte ainsi 103 vaches, 234 autres bovins (bœufs, veaux, « *mogeons* »), 61 caprins, 165 brebis, 66 équidés (juments et poulains).

Gabelle du sel de 1562 mentionnant la famille de Pierre Chamot [Archives Savoie, SA 1992](#)



1584

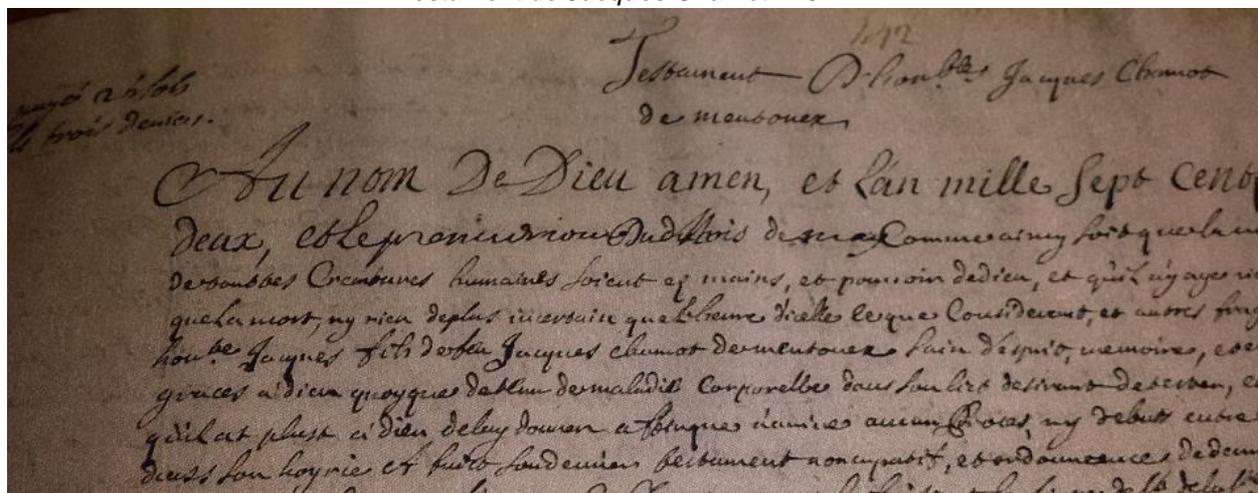
Les registres paroissiaux, conservés depuis 1596 apportent quelques renseignements sur la démographie d'Ancien Régime, dessinant des courbes des baptêmes, mariages et sépultures en dents de scie. Certaines années ont été particulièrement fatales, en particulier les années 1706-1710 (hivers rigoureux), les années 1730, le milieu des années 1740 (occupation espagnole), la fin des années 1750, etc. La mort est une compagne particulièrement présente en ces temps anciens, aussi les gens devaient-ils la préparer en établissant leur testament.

Voyez à titre d'exemple celui de François fils de feu Jacques Dubouchet, de Nicodex, hameau de Menthonnex en 1778. Le document précise que ce dernier était atteint « *de maladie corporelle* ». Il débute par le signe de la croix et lègue au curé du lieu une somme de 60 livres pour faire célébrer 60 basses messes de requiem après son décès. Célibataire, le testateur lègue d'abord une pension annuelle à sa belle-sœur Claudine Fournier, qui consiste en 6 quarts de froment, 6 quarts de seigle, du beurre, de la toile de ménage et une paire de souliers (tous les deux ans). Il offre ensuite diverses sommes à ses nièces et à sa sœur. Comme héritiers universels, il nomme ses trois neveux. Les curés dressaient parfois des mentions spéciales à propos de quelques individus notables. Ainsi, la famille Demolis apparaît à plusieurs reprises au XVIII^e siècle (en 1730, sépulture d'Amédée Demolis, 88 ans, homme d'une grande probité et généreux pour l'église, enterré dans cette dernière ; en 1732, sépulture de Michel Demolis, notaire, enterré dans la nef de l'église ; en 1743, sépulture de Jeanne Fournier, 60 ans, veuve de maître Demolis notaire et prieure de la confrérie du Saint-Sacrement, enterrée dans l'église). Comme ces notables, les curés étaient aussi inhumés dans l'église (en 1770, le curé Jacquemouz le fut près du bénitier ; en 1790, le curé Contat le fut dans le chœur de l'église). On peut relever qu'une vingtaine d'enfants naturels, c'est-à-dire nés hors mariage, sont signalés entre 1584 et 1792. Parmi les prénoms les plus courants à différentes époque, on a pour la première moitié du XVII^e siècle : Jean, Claude, Laurent (le saint patron), Jacques, et des prénoms masculins féminisés pour les femmes, Claudine, Jeanne, Louise, Jacqueline. Pour la deuxième moitié du XVIII^e siècle, on trouve : Michel, Laurent, Jean, Pierre, Michelle, Jeanne, Claudine, Françoise, Perrine. Les mariages avaient surtout lieu avant les deux périodes interdites, c'est-à-dire l'Avent (décembre) et le Carême (mars). Nombreux étaient donc les fiancés qui convoiaient en février, en avril et en octobre-novembre.

Même chez les petites gens, un contrat de mariage était en général dressé devant notaire. En 1786 par exemple, Etienne fils de feu Pierre Couturier de Menthonnex épousait Marie fille de Martin Fournier, du même lieu. La promise amenait une dot modeste (mais courante dans la région) de 400 livres, plus 20 livres pour un habit de noces, 10 livres pour un tour de lit, un rang de toile, quatre draps et une vache. Son trossel dessine une partie de sa garde-robe. Il se composait de trois robes de droguet, une robe de drap, quatre chemisettes, treize corsets, cinq cotillons (satin, flanelle, triège, coton), dix-huit chemises « *tant bonnes que mauvaises* », dix tabliers (coton, toile), deux douzaines de coiffes longues et courtes, ainsi qu'une vingtaine de mouchoirs (soie, coton).

Les testaments sont également pratique courante :

Testament de Jacques Chamot 1702



Archives départementales Haute-Savoie, 6 C 788

Extrait du testament :

Testament d'Honorable Jacques Chamot de Menthonnex

Au nom de Dieu, Amen, en l'an mille sept cents et deux, et le premier du mois de May, (...) la mort de toutes les créatures humaines soient en main, et pouvoir de Dieu, et qu'il n'y ait rien de plus certain que la mort, ni rien de plus incertain que l'heure d'icelle, ce que considérant, et autres fragilités, monsieur honorable Jacques, fils de feu Jacques Chamot de Menthonnex, sain d'esprit, mémoire, consentement, grâce à Dieu, (...) dans son lit, désirant (...) disposer des biens qu'il a plu à Dieu de lui donner (...) Et premièrement en faisant le signe de la sainte croix sur son corps en disant en disant « in Nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti amen », priant dieu qu'il veuille pardonner les offenses, de vouloir recevoir son âme au nombre de ses élues, priant en outre la sainte Vierge, finalement son Patron St Jacques le Germain et toute la cour céleste de vouloir prier dieu de lui pardonner ses offenses....et lorsque son âme sera séparée de son corps, être inhumé au cimetière de Menthonnex, et dans la place de ses prédécesseurs (...) et dictés huit messes pour le repos de son âme, payables par ses héritiers sous nommés pendant le jour anniversaire et (...) lors de ses funérailles, il les laisse à la discretion de ses héritiers sous nommés; donne et lègue à Héloïse LAMOILLE sa chère femme (...) revenus de tous les biens (...) le testateur veut et entend que tous enfants sous nommés soient nourris et entretenus dans la maison selon leur condition en travaillant de leur possible pour l'entretien de la maison (...)

1607 (28 octobre)

Visite pastorale de Mgr François de Sales à Menthonnex, en présence de Laurent Jaquemouz et Pierre Voisin, syndics, et du Rd Gros, curé de Villy-le-Bouveret et de Menthonnex. Le procès-verbal recense 46 feux, soit 16 de moins qu'en 1562. Le prêtre est chargé de célébrer une grande messe les jours de fêtes, dimanches et jours solennels. Il est spécifié que son revenu consiste en deux dîmes, l'une dite de Menthonnex, blé, moitié froment, moitié avoine, et l'autre dite de Nicodex à raison d'onze gerbes l'une. Le curé prélève également une gerbe de froment par feu. Le prélat insiste sur les réparations à apporter à l'église : faire couvrir le chœur, réparer le couvert de la nef et du clocher. Il note également les objets liturgiques que la paroisse doit se procurer : un missel, un manuel, deux chandeliers, un tabernacle, un parement d'autel, un calice "duquel la coupe soit d'argent avec la paterne", deux nappes, six serviettes, une serviette pour communier, deux aubes, réparer une chasuble ayant une croix bordée à personnage. Dans l'église, une seule chapelle est recensée, dédiée à saint Claude, de la présentation des paroissiens, sans recteur ni revenu. L'évêque demande de rénover cette dernière.

1665

Visite pastorale de l'église de Menthonnex-en-Bornes par Mgr Jean d'Arenthon d'Alex. L'évêque enjoint le curé de faire ou de faire faire le catéchisme à ses paroissiens tous les dimanches « par interrogat ». Les paroissiens doivent acheter une pyxide d'argent pour porter le Saint Sacrement aux malades. Ils doivent faire fermer à clé les fonts baptismaux et acquérir un bassin de cuivre ou d'étain pour le réservoir d'eau des fonts pour baptiser les enfants. Ils doivent aussi faire réparer le couvert de la nef. Le prélat les somme également de faire clore le cimetière « à tout le moins de grillage ». Il existe une chapelle dédiée à saint Blaise, à saint Sébastien et à saint Fabien, les deux premiers étant particulièrement considérés comme des protecteurs contre la peste, qui a fait des ravages dans les années 1630.



1690

La dernière décennie du XVIII^e siècle est une période de crise, mêlant intempéries et occupations militaires. Les récoltes sont désastreuses et la population souffre. En janvier 1690, une visite de toutes les maisons, remises et greniers de la paroisse indique que sur 69 ménages que compte Menthonnex, 42 ne disposent d'aucune réserve en céréales jusqu'à la moisson suivante. 66 déclarent manquer de grains.

1701 (24 octobre)

La paroisse de Menthonnex retrouve son autonomie. Elle est définitivement séparée de celle de Villy-le-Bouveret après plusieurs siècles de vie commune.

1728-1738

Confection du premier cadastre connu pour Menthonnex-en-Bornes (voir photo ci-après), afin d'asseoir l'impôt de la taille. Les opérations de mensuration sont précédées d'une réunion d'information dans la paroisse, organisée par un délégué de l'intendant général, le sieur Randon, et du directeur du cadastre. Des travaux d'arpentage, de vérification et de mise au propre, sont issus plusieurs documents : la mappe, un plan cadastral en couleur, la tablelle qui énumère les 224 propriétaires par ordre alphabétique avec la désignation de leurs biens et l'évaluation de la taille pour chacun d'eux, le livre des numéros suivis, qui indique les parcelles, au nombre de 2544, dans leur ordre numérique, les livres de mutation. Il n'y a qu'une seule propriété noble, celle de noble Anselme Delorme seigneur du Turchet, qui s'étend tout de même sur 5,4 % de la superficie paroissiale. Deux propriétés ecclésiastiques sont citées, qui recouvrent 0,2 % du sol, soit la cure du lieu (cimetière, église, deux jardins, une cour, une maison et un four) et les chanoines du chapitre Saint-Pierre de Genève (sur Polingy). 76 % des propriétés ont moins de 5 ha, 92 %, moins de 10 ha. Les communaux quant à eux ne concernent que 0,9 % des 811 ha mesurés, soit 15 parcelles en broussailles, teppes, pâturages, gravier et inculte, mais aussi un four. Le bâti comprend 85 maisons, 29 masures (maisons en mauvais état qui peuvent encore servir d'habitation), 12 granges, 6 moulins, une forge, 16 fours et un château en mesure. Les champs (962 parcelles), en raison des faibles rendements, couvrent 65 % du sol, les prés (463 parcelles), 11 %, les pâturages (148 parcelles), 7 %, et les bois (275 parcelles), 5 % du sol. Une enquête de 1696 indiquait déjà pour Menthonnex : « *les 2/3 de terres, le reste de prés ; bon fonds* ». Une partie des habitants possédait peu de biens ou pas du tout. Ils louaient donc des terres et passaient par des contrats de fermage. Le 21 janvier 1730 par exemple, Jean Duret habitant Vovray acensait à honorable Jean Fournier de Menthonnex ses biens pour six ans à partir du 1^{er} mars. Ces derniers consistaient en prés, terres et « *chenevières* » (parcelles destinées à la culture du chanvre). Parmi les conditions énumérées dans le contrat, on a : « (il) fumera pour une coupe de terre de semature chaque année, paiera 10 quartiers de taille par an, hivernera chaque année une vache pour le dit Duret à partir de la Saint-Martin jusqu'au 1^{er} mars... ». Le fermage, partie en argent, partie en nature, se montait à 13 patagons, deux chapons gras, six livres de ritte peignée, le tout payable à la Saint-André. Le 15 mars 1730, un autre contrat impliquait noble Jean-Baptiste Anselme, baron de Villy et Menthonnex, natif de Lyon et habitant Chambéry, qui acensait à honorable Jean Voisin, Jean-Louis Chamot et Jean Fournier de Menthonnex, quatre pièces de prés et champs, une pièce de terre et un champ pour six années, contre 221 livres. Le même louait à Jean Chamoux une pièce pré et champ pour six ans contre 50 livre et deux chapons gras à porter à Annecy à la Saint-André. Notre seigneur du Turchet acensait aussi à la même occasion trois moulins, un battoir et une scie « *dits moulins de Coupet sous La Caille* (Allonzier) », qu'il possédait au bord des Usses.



Archives départementales Haute-Savoie, 1 C d 184

1742-1748

Dans le cadre de la guerre de Succession d'Autriche, la Savoie subit une occupation de six années par les troupes espagnoles, dont le poids a été durement ressenti. À l'augmentation de l'impôt de la taille s'ajouta une capitation (un impôt par tête) payée par tous les habitants âgés de plus de sept ans. L'instauration de cette taxe entraîna la rédaction de recensements dont très peu nous sont parvenus. Mentonnex a la chance de posséder le sien. Ce document décrit une population forte de 267 individus répartis en 61 feux ou ménages. Une société toute rurale apparaît avec, parmi les chefs de famille, 32 laboureurs qui possèdent terre et charrue, et 18 journaliers ou journalières, dont les biens ne suffisent pas à les faire vivre et qui doivent s'embaucher chez des propriétaires plus aisés. Huit chefs de famille sont signalés comme mendiants. Il s'agit souvent des vieillards. La population est jeune puisque les moins de 20 ans représentent 32 % des effectifs, et les plus de 60 ans seulement 9 %.

1756

Une des premières enquêtes statistiques sur Menthonnex mentionne 73 feux, qui correspond à une reprise de la croissance démographique par rapport au siècle antérieur. Le document, très misérabiliste, apporte de nombreux renseignements sur les activités agricoles, pratiquées par la totalité des habitants. Ainsi, le secrétaire de la paroisse estime que les deux tiers du terrain sont bien cultivés. Le reste est négligé et présente peu de valeur (« *teppes* » (champs improductifs), genévriers, broussailles). La paroisse est « *en pente rapide traversée par de grands creux très fréquents. Il arrive souvent qu'on ne peut faire les semailles de Pâques en temps dû et de saison à cause de la grande quantité de neige qui y tombe pendant l'hiver et bien souvent jusqu'au courant de mai* ». Les principales productions sont alors le froment, le seigle, l'avoine, les pesettes, les légumes. Le seigle et l'avoine toutefois, sont les céréales qui sont les plus adaptées au milieu local. On produit donc peu de froment. Les techniques et les outils rudimentaires, la pratique de la jachère, mais aussi l'absence d'engrais n'autorisent pas des rendements élevés. Ainsi, la plupart des productions sont jugées insuffisantes pour la consommation des habitants. Pour avoir une récolte, même médiocre, il faut trois labours au meilleur terrain. De plus, les eaux de pluie sont accusées d'entraîner la substance du meilleur terrain vers les creux. Pour pallier le manque d'engrais, les paysans pratiquent une forme d'écobuage : « *seules quelques teppes en friche sont mises en culture après l'espace de trois ou quatre ans pour n'être pas en état de les fumer. Après cet espace ils les écoutent et ensuite ils font des monceaux de cette terre soit croutes pour la faire brûler qui après est propre à fumer les dites terres* ». La commune comprend quelques petits prés marécageux d'où on en extrait de quoi servir d'engrais (en particulier la laïche). D'autres productions sont mentionnées : des fromages, du chanvre et de la toile. Les biens communaux permettent aux plus pauvres d'élever quelque bétail. Ils consistent en « *teppes pour pâturage, sans le secours desquels ils ne sauraient pas où faire paître leur bétail* ». Le cheptel de Menthonnex comprend alors 72 bœufs, 128 vaches, 26 veaux, 10 chevaux, 12 chèvres, 18 cochons. Les chèvres sont jugées dangereuses pour le secrétaire car, à cause de leur dent dure, elles détruisent les forêts. Sur les 73 ménages, seuls les plus aisés, au nombre de 36, tiennent une charrue à deux bœufs. L'enquête mentionne une forme d'émigration temporaire, avec une trentaine de manœuvres qui vont travailler aux environs de Genève pendant un mois.

1773

Une enquête dessine une population qui continue à augmenter. Menthonnex compte alors 360 majeurs, 63 mineurs (de moins de 5 ans), 114 veaux, bœufs et génisses, 163 vaches, 36 chèvres.

1771

Le roi Charles-Emmanuel III prescrit le rachat obligatoire, par les communautés, des droits seigneuriaux. À cette occasion, parmi tous les seigneurs du lieu, seul le marquis de Cruseilles, pour un fief d'un capital de 350 livres sur Menthonnex, est mentionné.

1787

Réparation de l'église, du clocher et du presbytère.

1792

L'invasion de la Savoie par les troupes du général Montesquiou, le 22 septembre 1792, fait entrer le duché de Savoie dans le cours d'une révolution commencée en France depuis plus de trois ans. L'Assemblée nationale des Allobroges, réunie à Chambéry, rend exécutoire la législation élaborée depuis 1789. Menthonnex envoie un député à cette assemblée, le dénommé Jacques Louis Orsier. Notre localité figure parmi les seize communes du genevois qui ont émis le vœu de la réunion à la France sous condition de ne pas changer la religion catholique. Mais les habitants vont vite déchanter, surtout à partir de l'été 1793, à cause des levées militaires, du poids des réquisitions, de la dépréciation de la nouvelle monnaie, les assignats, et surtout de la persécution anti-religieuse. Quelques épisodes résument ces rancœurs. En 1793 par exemple, les dénommés Pierre Richard et Claude Fournier de Menthonnex furent arrêtés et emprisonnés au palais de l'Isle à Annecy pour avoir participé à l'enlèvement de cinq cloches sur la place de la Liberté (place Notre-Dame). Il faut dire que plus de 500 cloches avaient été enlevées de toutes les paroisses et avaient été entreposées là. Des catholiques courageux comme nos deux Menthenalis venaient les enlever à la faveur de la nuit pour en ramener dans leur paroisse, en se trompant plus ou moins volontairement et en prenant parfois les grosses pour des petites. Les prêtres devaient se cacher. Le Rd Milliet par exemple, se déguisait différemment des autres prêtres qui se grimaient généralement en paysans. Lui portait un uniforme militaire, un sabre et deux pistolets à la ceinture. Des cérémonies du culte furent organisées en catimini chez des particuliers. Après les événements révolutionnaires, un sac fut ainsi remis au curé de Menthonnex. Il renfermait un vieux calice en étain, une misérable patène en tôle étamée, un vieux purificateur crasseux.

Le calice avait servi pendant la Révolution dans la maison de François Tissot dit Chamaroux depuis 1794. En 1798, le curé Pierre-Georges Tessier connut quelques désagréments qui entraînèrent une émotion populaire dans le plateau des Bornes. En septembre 1798 en effet, un boucher de carouge avait été tué sur Le Sappey. Un détachement de 25 soldats fut envoyé en vain à la recherche du coupable. Lors de leur retour vers Annecy et arrivant à Menthonnex, les soldats rencontrèrent une femme qui leur dit tout épouvantée : « *Oh ! mon Dieu ! ne prenez pas notre curé* » et en même temps ils aperçurent un vieillard habillé en paysan, qui passait le long de la haie, en dehors du chemin. Ne doutant pas que ce soit le curé, les soldats l'arrêtèrent, mais sans le lier car le vénérable prêtre était âgé de 70 ans. À peine M. Tessier était-il en chemin qu'une autre femme apercevant le cortège passer près de sa maison, rentra précipitamment et dit : « *ils ont pris notre curé, enfants, aux fusils* ». Quelques hommes de Menthonnex allèrent avertir ceux de Groisy. Les soldats, inquiets, pressèrent le pas et mirent le vieux curé sur un cheval pour aller plus vite. Ils tombèrent néanmoins dans une embuscade tendue sur les frontières de Saint-Martin vers le pont des Saults par vingt-deux paysans armés. Les deux camps se battirent pendant trois quarts d'heure à coups de fusil. Les insurgés remportèrent finalement la victoire et ramenèrent le curé à Menthonnex. Les autorités révolutionnaires décidèrent alors de mettre les communes du canton d'Arbusigny (Vovray, Le Sappey, Menthonnex, Groisy) en état de siège. La troupe fut envoyée dans toutes ces communes pendant six mois. Les soldats visitèrent les maisons pour retrouver les paysans révoltés blessés (il y en avait en fait un seul, qui fut caché dans une caverne). Le curé Tessier quant à lui, fut emmené à Villy-le-Bouveret et mourut vers 1801. Cet attachement pour la religion, on le retrouve dans cette déclaration du maire Demolis en l'an VIII : « *Je me suis transporté au lieu destiné pour l'exercice du culte où je n'ai trouvé que Michel Chamot qui y faisait des prières. Je lui ai enjoint de se conformer à ce qui est prescrit par les lois sur la police des cultes. La commune s'est constamment déclarée pour le culte catholique. Elle manifeste beaucoup de satisfaction au renouvellement du décret de la liberté des cultes par le premier consul* ».

An X

Une supplique est envoyée au préfet par la municipalité de Menthonnex qui proteste contre la réunion de leur commune à une de ses voisines. Elle indique que la « *commune est située au centre de la Borne* », qu'elle compte environ 800 âmes, et qu'elle était desservie avant la Révolution par un curé et un vicaire. « *La Borne est un pays où il y a beaucoup de montées, et de descentes qui en rendent les chemins difficiles et pénibles, outre ce qu'il tombe en hyver une quantité considérable de neige ; et les orages en font de grands amas qui rendent les chemins impraticables* ». La tour du clocher a été bâtie en 1788, la cure l'a été à neuf en 1774 et le jardin du presbytère n'a pas été vendu comme bien national. L'église, qui peut contenir 900 âmes se trouve en assez bon état, sauf le plancher qui est caduc. La municipalité déclare donc qu'elle refuse toute réunion à une autre paroisse (sauf encore avec celle de Villy-le-Bouveret).

An XII

Une statistique indique 102 hommes mariés, 101 femmes mariées et 27 célibataires de plus de 30 ans (soit 17 hommes et 10 femmes). Les moins de 20 ans représentent la moitié de la population et les plus de 60 ans, seulement 13 % des habitants. La majorité des habitants vivent de leur propriété. On compte également un artisan, 22 journaliers et 15 domestiques. Une statistique de 1809 apporte des indications supplémentaires sur les métiers avec deux marchands de bétail (Duret Claude et Jean- Louis Sac de vin), un meunier (Duret Jean-Pierre) et un revendeur (Duret Michel).

1822

En 1815, la Savoie tout entière fait retour au Piémont. C'est la Restauration. Une enquête de 1822 recense 470 habitants répartis en 220 hommes et 250 femmes. Les taux de natalité restent très élevés, de l'ordre de 50 ‰. Le secrétaire Tissot indique toutefois que la population a baissé en raison de l'émigration de 17 familles qui sont allées chercher du travail dans des communes étrangères. Les mariages sont peu nombreux à cause de la misère. Les dots sont petites. Toutefois, la population ne cesse d'augmenter jusqu'en 1848 (660 habitants en 1838, 751 en 1848). Le curé touche 1 000 livres par an (payées à moitié par le gouvernement et à moitié par la commune). La commune s'étend sur 813 hectares. Les cultures et le bâti sur 563 hectares, les prés sur 105 hectares, les marais sur 109 et les forêts sur 28 hectares. Les rendements en céréales sont encore très faibles, de l'ordre de 3 à 4 pour un grain semé. La production d'avoine est majoritaire. La nouveauté, c'est la place majeure prise par la culture de la pomme de terre, dont le succès s'est affirmé depuis la Révolution. Le cheptel comprend des équidés (20 animaux dont un âne), 53 boeufs et veaux, 150 vaches et génisses, 240 moutons et agneaux, 10 chèvres et 8 porcs. Si la majorité des habitants travaille dans l'agriculture, la commune compte aussi deux vendeurs de bétail, un cabaretier, deux charpentiers, un fabricant de souliers, deux tailleurs et quatre tisserands dont la production sert à la consommation locale.

En 1822 toujours un portrait des habitants des Bornes est dressé par un intendant de la province de Carouge: " *Hospitaliers, obligeants, généreux, mais un caractère fier et brutal. Violents, querelleurs, rusés, fourbes et méfiants. Leur pain est rude et leur nourriture grossière ; quoique pauvres généralement et gros mangeurs, ils souffrent moins de la misère que les cultivateurs de la plaine. Ils se livrent presque tous à la contrebande ; on y voit de temps en temps quelques meurtres, mais presque point d'assassinats. Ils se battent souvent et la querelle de deux individus devient facilement celle de deux communes. Les pierres et le bâton sont leurs armes les plus ordinaires*".

1824

Le 5 décembre, naissance à Menthonnex de Monseigneur Jean Claude Duret qui sera Vicaire Apostolique de Sénégalie, évêque et Préfet Apostolique du Sénégal.

1828

Une enquête nous renseigne sur les bois et forêts de la commune. Cette dernière n'emploie pas de garde et ne possède guère de communaux. Les bois particuliers consistent en taillis, fayards mêlés de sapins. Il y a quelques bouquets de bois noirs en mauvais état. Les habitants n'effectuent pas de vente de bois. Quelques charbonnières sont mentionnées, qui rendent 25 à 30 charges par an. On ramasse les feuilles. La croissance des bois est jugée bonne et assez prompte. Le terrain est marqué par la présence de la molasse. Les toits des maisons sont couverts en chaume. Il existe des fours particuliers pour le pain. Parmi les essences, on trouve 100 noyers et quelques chênes.

1832

Une école de garçons fonctionne à partir de cette année-là. Une école des filles est créée quelques années plus tard.

1835 (4 septembre)

Les murailles de l'église se sont écroulées et sont tombées « *de caducité* ». Le conseil écrit à l'intendant qu'il est urgent de les reconstruire avant l'hiver pour ne pas laisser sans culte ni cérémonies religieuses « *une population placée sur la ligne de la zone qui aurait tendance à être démoralisée* ». Cette zone correspond à la Zone franche « sarde », étendue sur 150 km² par le recul des douanes autour de Genève. Des plans et des devis sont établis pour la réfection de l'église par l'architecte Ruphy. Le conseil propose de rajouter au projet des barres de fer aux fenêtres et deux ogives contre la voûte du chœur de l'église ancienne qui menace de s'écrouler à son tour.

1839

La municipalité demande à l'intendant l'autorisation de faire faire deux ponceaux, « *soit planches* », l'un sur le torrent de Morge, et l'autre sur le torrent de Veray, seul débouché vers les mandements de Thorens et d'Annecy.

1840

La grande affaire durant la décennie, c'est la réparation des chemins communaux. Cette année là, le conseil désire également augmenter le salaire du principal employé municipal, le « *pedon* », de 10 livres, en plus des 40 livres habituelles versées annuellement, car ce dernier, qui est chargé de porter les dépêches à Thorens, est « *exact et diligent* ». Il fait son devoir « *avec honneur et probité* ». La municipalité insiste auprès de l'intendant sur le fait que l'église a besoin de réparations urgentes au clocher, au toit (besoin de 1 500 tuiles) et à la sacristie. Le conseil demande aussi l'institution d'un vicaire régent. L'évêque accepte à condition que la commune lui verse un traitement suffisant. Autre élément important, la lutte contre les incendies. Suite à une circulaire de l'intendant, Duret dit Durot, Jean Chamot dit Noyd et Michel Dubouchet sont nommés pour procéder à la visite des maisons de la commune pour éloigner les causes principales des sinistres.

1845 (juillet)

Réception de l'évêque d'Annecy, Mgr Rendu, qui effectue la visite pastorale dans la paroisse et qui en profite pour donner le sacrement de confirmation. Le conseil indique qu'il convient de recevoir ce prélat « *d'une manière conforme à sa dignité sans s'écarter toutefois des règles d'économie que prescrit la situation peu riante de la commune* ». De la poudre est notamment achetée pour effectuer des tirs de boîte à son arrivée, comme le veut la coutume de l'époque.

1848

Un recensement indique 751 habitants pour 120 familles, dont 405 analphabètes, 222 sachant lire, 124 sachant lire et écrire. Une institutrice (qui vit chez le curé), deux meuniers, un étudiant, trois tailleurs d'habit, trois cordonniers, un maréchal et un régent sont également signalés. À partir de cette date, la population connaît une baisse régulière de ses effectifs, passant à 645 habitants en 1866.

1848 (mai)

Recours lancé par divers habitants de la commune pour faire prononcer la révocation du sieur Jean Carrier de ses fonctions de garde champêtre de la commune, sous le prétexte que cette dernière ne possède aucune propriété boisée ni autres et que les propriétaires n'y possèdent pas même des fonds de bois de haute futaie et taillis. Le conseil rétorque que cela est faux car des particuliers possèdent des parcelles en bois sapin en divers lieux. En outre, il revient sur le rôle du personnage et déclare qu'un garde est nécessaire pour assurer et surveiller la conservation des récoltes, prévenir les dilapidations des haies et clôtures, les empiètements sur le sol des routes communales et vicinales, les vols de fruits, etc.

1848 (juin)

La municipalité revient sur l'importance du bureau de débit de sel et de tabac qui se trouve dans la commune et dont le gérant, Jean Bochet, vient de démissionner. La commune précise que Menthonnex se trouve très éloigné de tout centre de cette espèce, et considère en outre « *que la diminution apportée sur l'impôt du sel en rende la consommation beaucoup plus considérable que dans les temps passés, par le motif surtout que ce rabais en fera cesser l'exportation frauduleuse de l'étranger, soit de la zone, que la proximité de la frontière semblait favoriser* ».

1848 (juillet)

Le conseil vote plusieurs dépenses à effectuer au presbytère, à la toiture de l'église et du clocher, dégradée en plusieurs points par suite des intempéries orageuses qui ont désolé les localités dernièrement.

1849 (octobre)

La municipalité signale que le service postal confié au pedon de la commune est loin d'être suffisant pour les besoins publics et particuliers car ce dernier n'effectue qu'une course par semaine au bureau de Thorens. Les gens se plaignent des retards. Le conseil demande donc un accès au bureau de distribution qui vient d'être installé au Plot (Groisy), qui reçoit tous les jours des dépôts au moyen de malles-postes courrières d'Annecy et de Bonneville.

1849 (décembre)

Refus des habitants de Menthonnex d'adhérer au projet de la commune de Cruseilles qui souhaite la création d'un nouveau mandement dont elle serait le chef-lieu. Parmi les arguments retenus, il y a les problèmes de communication entre les deux localités, séparées par le torrent des Usses. Le conseil municipal indique également que les relations commerciales de Menthonnex s'étendent dans la province du Genevois, en Faucigny, à Genève et en Suisse, au Plot (Groisy) et à Thorens, « *sans passer par Cruseilles* ».

1850 (octobre)

Demande d'un subside au gouvernement pour des travaux à l'église, avec la reconstruction du chœur, de la sacristie et des toitures, l'agrandissement des lieux au moyen de deux chapelles collatérales entre la nef et le chœur. La municipalité insiste sur l'état déplorable du bâtiment : « *La voûte du chœur et notamment ses arêtes, de même que l'arc séparatif de la nef, sont notablement lézardés et même affaissés . Enfin, tout fait craindre un écroulement très prochain et qui pourrait bien donner lieu à une catastrophe que l'on considère dans cette commune comme presque inévitable* ». Elle signale également l'étroitesse du lieu alors que la population a bien augmenté : « *Le plafond de la nef et le voûtage du chœur se trouve très peu élevé, l'intérieur de l'église est nécessairement sourd et même insalubre en raison des miasmes trop resserrés ; d'où il suit que les personnes y sont tellement serrées et même entassées que plusieurs s'y trouvent incommodées, surtout à l'époque des chaleurs de l'été à tel point que l'on en voit quelquefois tomber d'évanouissement ; enfin, cette exigüité de l'église force un grand nombre de personnes à entendre les offices de l'extérieur, ce qui leur fournit souvent l'occasion de commettre des étourderies qui pourraient parfois troubler l'ordre public et même les cérémonies religieuses ; d'autres enfin n'assistent point aux offices, et se trouvent ainsi dégagés de toute surveillance et vont se livrer ailleurs à la dissipation* ». La réception des travaux a lieu en 1857.

1850 (novembre)

Le conseil souhaite établir un pont ou ponceau sur le torrent du Veray, sur le chemin tendant du chef-lieu à Groisy qui, selon ses dires, constitue la seule voie que les habitants suivent pour se rendre à Annecy. À la même date, la municipalité exprime son désir de rétablir le four à pain du presbytère, dont l'état est déplorable : « *l'aire comme aussi les murs et maçonnerie adjacents sont généralement dégradés et lézardés en plusieurs points* ». D'autres soucis touchent l'église, dont la toiture doit être « *regotoyée* » (remettre le toit en état avec de la paille de seigle) et le corps et bâtiment de la maison d'école qui se trouvent dans un état de vétusté avancé.

1851 (novembre)

Le conseil signale à l'intendant que le pan septentrional du mur du chœur de l'église est à la veille de succomber sous la poussée des voûtes, à en juger par le bombement et les lézardes saillantes qui annoncent une chute prochaine.

1853 (30 juillet)

Création d'une garde nationale à Menthonnex, composée de 112 hommes. Cette dernière compte plusieurs officiers et sous-officiers élus, dont un capitaine, Jean Duret, deux lieutenants, deux sous-lieutenants, sept sergents, et treize caporaux.

1852

L'affluence toujours croissante des élèves dans les écoles pose problème. Le vicaire est débordé. Il ne peut plus s'occuper simultanément du culte et de l'instruction. Le conseil indique à l'intendant qu'il est urgent de lui adjoindre un répétiteur soit un régent supplémentaire. Il propose à ce poste Victor Henry, étudiant domicilié à Menthonnex. Le local de l'école des garçons cause également quelques soucis, en particulier sa toiture en chaume qui se dégrade continuellement. Le bâtiment de l'école des filles appartient au curé. Le gouvernement alloue 50 livres annuelles en faveur cette école. En 1856, la régente, une demoiselle Curtenaz, est révoquée pour raison de santé. Le conseil demande alors en vain une religieuse de Chavanod pour enseigner. Une nouvelle institutrice est néanmoins nommée. Les cours ont lieu du 1er novembre à la fin juillet, à raison de 4 heures par jour, la moitié en matinée, l'autre partie l'après-midi. La régente est équipée par la commune qui lui fournit une garde-robe à deux battants, quatre chaises, une petite marmite, une petite casserole, une petite table et du bois pour son chauffage et pour celui de la classe. Elle est payée 300 livres par an.

1860 (avril)

Le Traité de Turin du 24 mars 1860 cède la Savoie et Nice à Napoléon III en compensation du concours apporté par la France à l'Unité italienne. Un plébiscite est organisé auprès des habitants dans les communes les 21 et 22 avril. À Menthonnex, les 198 votants se prononcent à l'unanimité pour « *Oui et Zone* », c'est-à-dire pour la Grande Zone franche qui concilie les avantages du rattachement à l'Empire, avec le maintien de la libre circulation des personnes et des biens vers la Suisse.

Jacques Dupont (1802-1885), cultivateur, est nommé maire de 1860 à 1865. Il était déjà syndic sous le régime sarde, mais fut maintenu à la tête de la commune, « *faute d'autres sujets* ». Il fut remplacé en 1865 par Victor Henry, cultivateur né en 1833 qui resta en place jusqu'en 1878.

1860

Le conseil s'insurge contre la taxe levée sur la chasse et les chiens. Il indique qu'il n'y pas de forêts et que la taxe sur la chasse est donc inutile. Il précise aussi que la commune ne compte aucun chien de luxe, "qu'il ne s'y trouve que des chiens appelés roquets, tenus pour la garde des maisons et dont l'utilité est incontestable".

1862

L'architecte Pompée dresse les plans de reconstruction de l'église. Mais ce dernier démissionne et l'ouvrage est repris par l'architecte Bessonis.



1867 (mai)

Le projet définitif de reconstruction de l'église est adopté. Un premier projet prévoyait la reconstruction à neuf du chœur, de la sacristie et de la toiture de l'église. Les murs devaient être exhaussés de 3 m. Il fallait également voûter l'intérieur de l'édifice et refaire un sous-pied neuf. Mais les travaux à réaliser sur les anciens murs présentaient un problème de solidité. La municipalité revint donc sur ce projet et vota le déplacement de la construction tout en tenant à ne pas détacher le clocher de l'église. Le nouveau projet décrit donc un « *emplacement qui s'étendra dès la tour sur la place publique en aval, qui forme un plateau inébranlable, tout en regrettant de n'avoir pas pu tourner le chœur au levant. Mais cette infraction aux règles symboliques est atténuée par des circonstances que l'on appréciera sans doute : d'abord l'exiguïté du sol entre le presbytère et la voie publique d'une part, et le versant de l'autre, ensuite le coup d'œil de la façade principale qui se présente du côté sud-est, où arrivent les 4/5^e de la population pour se rendre au chef-lieu. Cette combinaison aura en outre pour effet de rendre libre et plus indépendante l'enceinte du cimetière. Bien que la jurisprudence tend à éloigner les cimetières du centre des villes, bourgs et villages ; cette tendance ne saura être applicable en l'état à cette localité qui est isolée, occupant un point culminant très aéré, battu par les vents du Nord. Ces conditions atmosphériques sont une garantie de tout danger d'infection, d'insalubrité, qui du reste ne s'y est jamais manifesté* ». Le rapport donne le détail des travaux prévus : établissement à neuf de la façade de l'entrée principale avec ses ouvertures, deux contreforts d'angle, cordon, penon et avant-toit ; un excédent de maçonnerie en fondation et dans le cubage de la maçonnerie en dehors des fondations ; pour la toiture, une pente de 45° (« *c'est le minimum de la pente nécessaire aux toitures de ce pays si fatiguées par les intempéries de l'hiver* ») ; taille de la façade en pierre de granite (« *on choisira de préférence du grès pour les trois ouvertures* ») ; les portes principales seront en bois noyer à deux battants surmontés d'une corniche ; vitrage de la fenêtre géminée ; rampe de la tribune en charpente avec un escalier à jour et cordon touret en bois sapin. L'église est donc refaite dans le style néogothique, avec inversion de la nef, avec conservation du clocher et de la porte gothique de l'ancien édifice. Deux vieilles statues en bois de saint Joseph et saint Laurent sont conservées. Les boiseries sont dues aux frères Gillardi (même date que l'église). Les autels sont l'œuvre du sculpteur annécien Charles Padrini (le chœur date de 1882).

1868 (17 mai)

Pose et scellement de la première pierre de l'église paroissiale. Le compte-rendu indique que le maire Henry Victor et les membres du conseil municipal ont posé et fixé tous ensemble la première pierre de l'église paroissiale, dont la reconstruction est due au préfet Gauville, au député Pissard, au sous-préfet Guy, au concours de l'État (pour 5 500 F), à celui de la commune (9 351 F), et « *aux pieux et patriotiques habitants de la dite commune pour leurs prestations et soumissions volontaires* » (pour 10 716 F). Un copie du procès-verbal est déposé avec sept pièces de monnaie dans une boîte de fer blanc portant l'inscription « *Empire français, commune de Menthonnex-en-Bornes, Henry Victor maire* », laquelle a été incrustée et scellée entre deux pierres granitiques formant l'angle au midi de la façade d'entrée principale de l'église. Ces pierres ont été consacrées par Victor Cartier, curé de la paroisse, assisté de l'abbé Dubourgeal, archiprêtre et curé d'Arbusigny, « *qui a fait une allocution bien sentie, analogue à la circonstance* ». Parmi les personnalités présentes, on trouve Henri Bessonis, maire de Groisy, architecte et directeur des travaux de l'église, les entrepreneurs Mosca et Fallety, l'instituteur Bouchet et l'institutrice Ravinet accompagnés de leurs élèves. Toute la population de la commune est également présente. « *Ces opérations solennelles ont été saluées par les cris de Vive l'Empereur ! Vive le député ! Vive le sous-préfet ! Ces vivats frénétiques et prolongés ont été suivis de plusieurs salves de coups de boîtes et d'un carillon* ».

1870

Huit soldats sont morts au cours du conflit contre la Prusse, soit au combat, soit des suites de blessures de guerre.

Les morts de la guerre de 1870 :

- Jean Marie Chamot, né en 1848, 55^e de ligne puis 14^e de marche. Disparu lors du siège de Paris.
- Maurice Chamot né en 1844, cultivateur, 60^e de ligne. Blessé en Moselle en août 1871 et mort des suites de ses blessures à l'hôpital militaire temporaire du Génie à Metz le 1/9/1870.
- Hippolyte Demolis, né en 1846, cultivateur, 3^e régiment d'artillerie. Blessé grièvement lors de la bataille d'Héricouts (Haute-Saône) et décédé des suites de ses blessures le 16/1/1871.
- Jean-Pierre Démolis, né en 1845, maréchal-ferrant. Compagnie de dépôt des mécaniciens de la marine. Mort des suites de ses blessures après l'explosion d'une chaudière le 5/11/1870.
- Louis Démolis, né en 1843, cultivateur. Garde nationale mobile de Haute-Savoie. Mort de maladie contractée durant le service à Lyon le 19/2/1871.
- Hippolyte Dupont, né en 1845, cultivateur. Garde nationale mobile de Haute-Savoie. Décédé de maladie contractée au service après son retour à Menthonnex le 23/4/1871.
- Auguste Duret, né en 1850, cultivateur. 21^e de ligne. Blessé dans la Sarthe et mort des suites de ses blessures le 5/2/1871.
- Jean Pergoud/Pergoux, né en 1849, cultivateur. Garde nationale mobile de Haute-Savoie. Mort de maladie durant le service à l'hospice de Thonon le 28/9/1870.

1876

Aux législatives, les hommes de Menthonnex votent majoritairement à droite jusqu'en 1902 où un revirement à gauche se produit pour quelques années.

1877 (20 décembre)

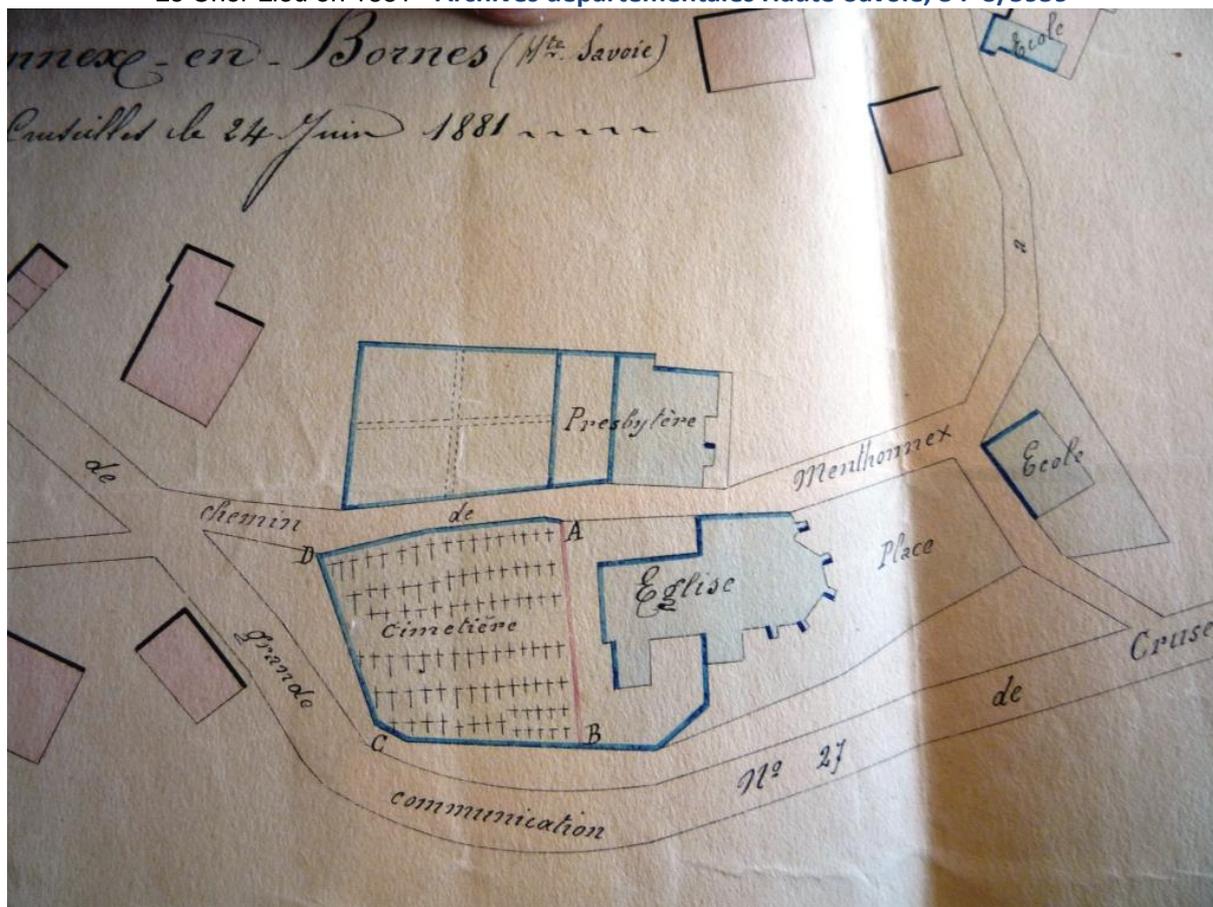
Testament de Louise Dubouchet en faveur du bureau de bienfaisance de Menthonnex. La testatrice lègue deux immeubles à Valleiry dont les revenus seraient employés au paiement d'une école des filles à établir à La Rippaz.

1878

Sous la Troisième République, plusieurs maires se succèdent. Pierre Chamot, cultivateur né en 1847 exerce son mandat de 1878 à 1881. On trouve ensuite Jean-Pierre Fournier, cultivateur né en 1855, républicain de gauche, qui dirige la commune de 1881 à 1919. On lui doit la réalisation du bureau de poste, des travaux de voirie. Il devint officier du Mérite agricole.

1881

Formation du règlement de la fabrique paroissiale. Ce dernier précise les taxes pour la sonnerie des baptêmes, mariages et sépultures. Chaque faisant feu n'étant pas pauvre, c'est-à-dire possédant un terrain suffisant pour pouvoir nourrir une vache, était tenu d'offrir le pain bénit le dimanche à tour de rôle, et de donner à l'occasion l'offrande d'1 franc. L'année 1881 marque également la fin d'un essor démographique qui a touché la commune depuis 1866, avec 701 habitants. Mais jusqu'en 1939, la population ne cesse de diminuer (644 habitants en 1911, 480 en 1936).



1888

Le maire a fait transférer l'école mixte de La Rippaz dans un nouveau local, mais il s'oppose au refus du préfet qui juge que les dimensions de la salle sont insuffisantes pour recevoir les élèves.

Jean Pierre Fournier est Maire de Menthonnex de 1888 à 1919

1890

Emprunt au Crédit foncier (28 783 F) qui correspond au montant des travaux de construction des maisons d'école à construire au chef-lieu pour les filles et d'une maison d'école mixte au hameau de La Rippaz. En 1895, le maire Fournier demande la réception définitive de l'école des filles du chef-lieu, dont les plans ont été dressés par l'architecte Ruphy.

1890 (juillet)

Le conseil municipal demande l'ouverture du bureau de Groisy-gare à l'importation du bétail provenant de la zone franche, la veille des marchés et foires, à partir de midi, et le jour même jusqu'à 9 h du matin. Et ce pour éviter aux habitants de parcourir de longues distances jusqu'aux bureaux de La Caille ou d'Evires. Le principal débouché pour les agriculteurs de Menthonnex est le marché du mardi à Annecy. Le directeur des douanes accède à la demande en précisant que chaque importation de bétail sera accompagnée d'un permis délivré par le contrôleur de la zone et d'un certificat fourni par le maire de la commune, établissant que les animaux en question proviennent réellement du territoire franc et ne sont atteints d'aucune maladie.

1891

La municipalité demande l'établissement d'un puits à l'école en construction à La Rippaz en remplacement d'une fontaine prévue, faute de source.

1892

Le ministre de l'Instruction publique accorde une collection de livres à la commune.

Demande de création d'un bureau de douane à Fontaine-Vive (Groisy). Mais comme Menthonnex avait déjà demandé et obtenu un bureau à Groisy-gare, le préfet refuse ce nouveau projet.

1896

Début des concessions de places au nouveau cimetière communal. La translation cimetière avait été décidée vers 1890 et avait nécessité un emprunt. En 1893, la nouvelle nécropole fut dotée d'une clôture.

1900

Réparation à l'église, puis au presbytère en 1902.

1901

Le recensement effectué cette année-là témoigne de la diversification progressive des professions, même si la majorité des habitants reste attachée à l'agriculture. On trouve ainsi quatre débitants, un négociant, un ouvrier boulanger, un cantonnier, un ouvrier menuisier, un tourneur sur bois, deux tailleurs d'habits, quatre couturières, quatre cordonniers, un boucher, un horloger, trois charpentiers, un maçon, un garde-champêtre, une sage-femme, un artiste lyrique (!), un prêtre et son vicaire, un instituteur et deux institutrices, deux fromagers (l'un à Petit-Pierre et l'autre aux Margolliets). Un rapport de 1902 présente les orientations politiques des notables de la commune : le maire Fournier, « *dévoué, influent, républicain avoué* » ; l'instituteur Armand, « *aimé, républicain* » ; le curé Philippe, « *caractère énergique et tenace, militant, assez influent, réactionnaire* ».

1903

En mars, un accident touche la grosse cloche de l'église. Cette dernière était dans un mauvais état de suspension. Lors de la pose de deux petites cloches neuves, elle tombe et manque d'écraser le sonneur.

1906 (février)

La loi de Séparation des églises et de l'État votée en décembre 1905 impliquait un inventaire des bâtiments, meubles et objets de culte qui devaient être dévolus aux associations cultuelles de fidèles. Ces opérations suscitérent parfois des affrontements entre les fidèles et les autorités. À Menthonnex, le rapport du Commissaire spécial de Saint-Julien, Richelmi, rappelle les faits. Pendant tout le temps de l'inventaire à l'église, au milieu d'un tumulte général, « des jeunes gens (font) la navette entre le café Luiset et l'église et (apportent) à boire du vin blanc et surtout de l'eau-de-vie aux manifestants ». Une forte opposition a été prévue. Des membres de la fabrique paroissiale ont visité depuis plusieurs jours les maisons de la commune. Sachant d'autre part que « la brutalité est assez vite en action dans nos campagnes », on a requis la brigade à pied de Cruseilles et la brigade à cheval de Saint-Julien, sous les ordres du commandant d'arrondissement. Pourtant la manifestation prend un caractère d'exaltation extrême. À l'arrivée des agents du gouvernement, une centaine de fidèles chante dans l'église. En fait, ils espèrent que l'inventaire n'aura pas lieu, le percepteur de Cruseilles Calvet ayant annoncé officiellement la veille qu'il ne pourrait venir que l'après-midi. La protestation du curé (en termes assez corrects) terminée, les opérations commencent néanmoins. Alors un vacarme assourdissant emplit l'église. Les manifestants « les plus avinés » ne cessent de hurler « voleurs, lâches, à bas les casseroles. À bas la République. Vive Dieu, vive les curés ». D'autres chantent le *Pace Domine* tandis que des forts-à-bras se démènent dans les tribunes protégeant « les sonneurs suspendus aux cordes des cloches qu'ils (agitent) avec férocité ». Le commissaire part rendre compte de l'accueil au sous-préfet par téléphone. Le garde-champêtre qui défend l'entrée de la sacristie se retrouve seul. Il est débordé et la sacristie est envahie par une foule menaçante qu'il faut faire refouler par la gendarmerie restée jusque-là à 1 500 m de Menthonnex. Les manifestants les plus violents sont isolés de la masse et gardés à vue dans l'église « sauf toutefois pour deux dames paraissant les plus excitées qui, après avoir vomi à l'église l'alcool absorbé se retirent sans bruit et honteusement chez elles ». Dès lors, les protestations maintenues à l'extérieur dans la « bise froide » jusqu'à 16 heures, tout se termine dans le calme, exceptée une nouvelle explosion d'injures lors du départ des agents du gouvernement.

Le recensement de cette année-là indique quelques changements dans les professions, avec la mention d'une épicière, d'une modiste à domicile, d'un brigadier et d'un préposé des douanes, et d'un facteur-receveur des Postes. Le terme fromager a été abandonné pour celui de « fruitier ». On en compte un chez Les Maîtres (Chamot) et un autre aux Margolliets.

1910

Établissement d'un bureau de poste.

Années 1900 la fruitière



Dans les débuts du XX^{ème} siècle, l'activité agricole est prépondérante et vitale pour les communes du Plateau des Bornes.

Le "produit lait" satisfait les besoins de consommation en autarcie. Sa faculté de transformation en fromage pouvant être conservé et transporté lui permet rapidement de devenir une source de revenus pour les échanges indispensables à la vie courante et au progrès.

Un recensement en 1896 fait apparaître déjà plusieurs points de travail collectif du lait produit par les fermes, minuscules pour une grande partie. Ainsi on apprend qu'à Margolliet on travaillait 91 200 kg/an, Aux Petits-Pierre il se transformait 127 700 kg/an et 54 700 kg Chez Bastaly. Une étude plus approfondie permettrait peut-être de retrouver des traces écrites de ce travail collectif du lait. Nous n'avons pas poussé la recherche.

Aussi on ne connaît pas les modalités de travail et de rétribution des producteurs ni du "fruitier". Nous ne pouvons pas affirmer que le système dit "du tour", en vigueur dans des fruitières plus anciennes (Jura), était la règle, mais peut-être...

La grande partie des coopératives du Plateau des Bornes date de la première décennie du XX^e siècle. Elles se sont rapidement constituées, encouragées notamment par le Préfet Ferrand, comme élément décisif du développement économique du département. Ce sont des "Sociétés Coopératives Civiles Particulières" régies par le Code Civil et une loi du 29 décembre 1906.

LA COOPÉRATIVE DE MENTHONNEX EN BORNES.

Elle est constituée le **14 mars 1910** en "*société syndicale agricole*" pour 10 ans.

Elle est forte de 57 membres et sise au hameau de "Chez les Maîtres".

1912 est la première année de plein fonctionnement avec 83 sociétaires et "forains" (porteurs de lait non sociétaires).

Une "mène" est réalisée au hameau de "La Rippaz". C'est un petit bâtiment équipé d'un nécessaire de pesage (et d'une pendule !). Là est regroupé le lait de La Rippaz, Margolliet, Chez Gatillon et Le Murgier. Il est transporté à la fruitière par un sociétaire qui soumissionne cette responsabilité.

COMMENT ÇA MARCHE ?

La fruitière fonctionne suivant le système de vente annuelle du lait à un fromager (fruitier) indépendant ou industriel. Celui-ci négocie toute la production annuelle sur un prix de base établi conjointement entre la Fédération des Coopératives Laitières et le Syndicat des Fromagers.

La "variable" est le "plus" ou le "moins" proposé par l'acheteur potentiel sur le prix de base, augmentée d'une somme forfaitaire nommée "étrenne", "épingle" ou "incomptable" liée aux commodités de travail.

Les bâtiments et les installations et équipements appartiennent à la Société.

Le fruitier se rétribue avec la vente des fromages et autres produits (beurre...) qu'il fabrique ainsi qu'avec la valorisation du "petit-lait" (lactosérum, sous-produit du fromage) dont il nourrit les cochons qu'il élève. La porcherie est ainsi une annexe incontournable des installations mises à sa disposition.

La production bi-journalière des sociétaires est consignée sur le "carnet de fruitière". La récapitulation mensuelle servira à la paie des producteurs par le fruitier (souvent sa femme !).

La "vente du lait" est l'événement annuel qui, faute d'accord entre les parties, peut obliger le fruitier à déménager entre Noël et Nouvel An.

La production principale est "l'émmental".

En 1920, ce sont 93 "*propriétaires*" qui décident devant notaire, la prolongation du système en place pour 10 ans.

En janvier 1921, une tentative de "gestion directe" est engagée conjointement avec Arbusigny, Pers-Jussy et Fillinges. Elle se traduit par la constitution d'un "Consortium Fédératif de Coopératives de Productions Réunies" dont le siège est à Pers-Jussy.

Dans ce système de gestion directe, le fruitier est salarié de la société ou du groupement. C'est la société ou le groupement qui commercialise ses produits.

Le système s'avère trop lourd de gestion. Le consortium se dissout en février 1922. On repart sur l'ancien fonctionnement.

En avril, la fruitière vend 35 fromages pour un poids total de 2405 kg.

En 1986, les 1 700 000 kg de lait ont été travaillés par le fruitier des Ets Girod.

1988, L'artisan fromager d'Arbusigny, Jacky Capt propose aux sociétaires de faire partie d'une *union de coopératives*, en association avec les fruitières d'Arbusigny et du Chaumet. La proposition est rejetée, le président démissionne ; mais en 1990, le travail en commun du lait avec Arbusigny commence. La production de Menthonnex est alors d'environ 2 500 000 l de lait.

Cette Union des Coopératives sera acceptée en décembre 1992. Son but : « ... *poursuivre jusqu'au bout le cycle commercial, (fabriquer), affiner, emballer, stocker et commercialiser la totalité de la production...* ».

C'est l'adhésion au système adopté à Arbusigny en 1986 : *Abandon des prix pondérés de l'emmental pour le prix du reblochon avec un pourcentage déterminé pour les deux parties soit : 72 % pour les producteurs et 28 % pour l'artisan fromager.*

Les bénéfiques ou les risques sont ainsi partagés.

- En 1997 ouverture du magasin de vente au détail.

- En 2004 est décidée la *fusion* des Coopératives d'Arbusigny, Le Chaumet et Menthonnex en Bornes avec la création de la coopérative "LES FRUITIÈRES DES BORNES".

LES PRÉSIDENTS SUR LE SIÈCLE.

On peut suivre sur les registres le nom des présidents successifs :

FOURNIER Jean-Pierre 1910-1912 ; CARRIER Nicodème 1913-1922 ; CHAMOT Lucien 1922-1928 ; RICHARD Jean-Marie 1929 ; BAUD Joseph 1930 ; DURET Jean 1931-1932 ; CARRIER Maurice 1933 ; DURET Jean-Marie 1933-1937 ; CHAMOT Félicien 1938-1940 ; CHAMOT Emile 1941-1942 ; DEMOLIS Albert 1942-1943 ; CHAMOT Marius 1943-1948 ; HENRY Léopold 1948-1949 ; DURET Arsène 1950-1951 ; BAUD Auguste 1952-1955 ; CHAMOT Eugène 1956 ; DURET Jean 1957 ; DURET Sylvain 1957-1958 ; CHAMOT Félicien 1958-1960 ; JACQUEMOUD Jean 1961-1962 ; CHAMOT Hubert 1963-1965 ; CARRIER Jean 1966-1967 ; DEMOLIS Lucien 1968-1971 ; SUBLET Félix 1972-1974 ; DUBOUCHET René 1975-; DURET Michel 1988-1997 ;

L'Union des coopératives sera présidée par Éric DUBOUCHET. La fusion en "Coopérative des Fruitières des Bornes" par Fabrice PÉGUET.

1951 : Saulnier Jacques est adjudicataire de la mène.

1954-55 : Saulnier René.

1956-57 : Démolis Joseph.

1958-59 : Démolis Lucien •

1972-76 : Saulnier Serge.

La mène est suspendue par décision de l'assemblée générale de décembre 1976

- Une mène à la côte aurait été créée en 1958 pour La Côte et Chez Labrisée (?)

Société de Fructière
de
Menthonnex en Bornes

L'an mil neuf cent dix et le vingt six janvier.
Par devant M^r Jean Joseph Marie Lachat, notaire à
Siville, chef-lieu de canton. (Haute-Savoie) soussigné.

Ont comparu:

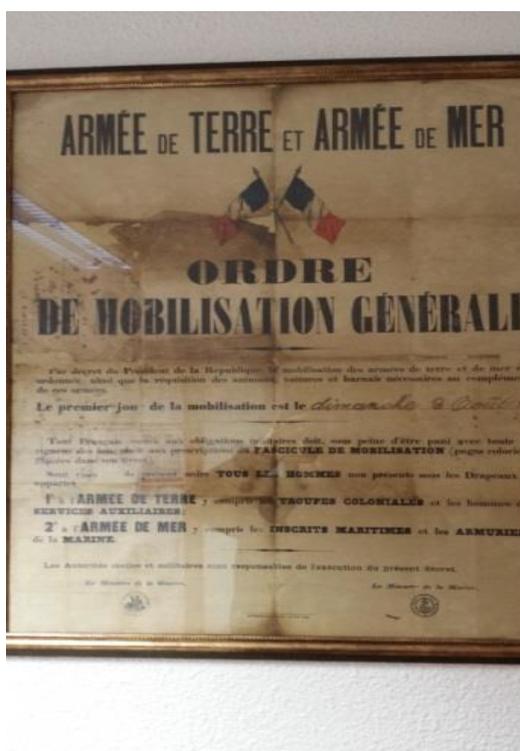
- 1^o Jean Pierre Tournier feu Joseph, propriétaire et maire
de la commune de Mentonnex-en-Bornes, y demeurant.
- 2^o Francois Henry feu Francois.
- 3^o Jean Pierre Chamot feu Michel dit Pô.
- 4^o M^lle Marie Baud, feu Jean Pierre.
- 5^o Jean Chamot feu Jean, dit Vaillon.
- 6^o Sidore Dimolis fils de Jean Marie dit Berthel.
- 7^o Francois Xavier Chamot, feu Joseph, garde champêtre.
- 8^o Joseph Barrut, feu Francois, négociant.
- 9^o Jean Marie Chamot, feu Francois.
- 10^o Sidore Chamot feu Joseph.
- 11^o Sidore Chamot feu Pierre.
- 12^o Jean Pierre Chamot feu Pierre.
- 13^o Camille Chamot feu Hippolyte.
- 14^o Adélaïde Henry, ménagère, veuve de M^r Jacques Baud.
- 15^o Sylvain Chamot feu Jean Marie l'el.
- 16^o Calixte Chamot feu Jean l'el.
- 17^o Jean Marie Chamot feu Alphonse.
- 18^o Auguste Chamot fils de Jean Marie.
- 19^o Auguste Dubouchet feu Jean Pierre dit la Brise.
- 20^o Maurice Chamot feu Michel dit la Brise.
- 21^o Louis Dimolis feu Jean Marie Berthel.
- 22^o Jean Marie Dubouchet feu Francois.
- 23^o Jean Marie Dubouchet, feu Michel.

- 24^o Nodime Carrière fils de Jean Marie adjoint au Maire
 25^o Maurice Carrière fils de Jean Marie.
 26^o Sylvain Demolis feu Pierre dit l'avocat.
 27^o François Demolis feu Pierre.
 28^o Sébastien Demolis feu Marie.
 29^o Julien Jacquemont feu Michel.
 30^o François Richard, feu Victor.
 31^o Maurice Chamot feu Joseph.
 32^o Alexandre Demolis feu Marie.
 33^o Sylvain Joseph Demolis feu Félix.
 34^o Joseph Marie Chamot feu J. Pierre ancien garde.
 35^o Alexis Chamot feu Jean Marie.
 36^o Lucien Chamot feu Jean Marie.
 37^o Joseph Dubouchet feu J. Pierre dit Labrie.
 38^o Maurice Demolis fils de François.
 39^o Léon Chamot feu Jean Marie fontaine.
 40^o Jean Marie Duret feu Esprit.
 41^o Félix Chamot feu Eugène.
 42^o Firmin Dubouchet feu J. Pierre.
 43^o Virgile Duret feu Félix dit cisterne.
 44^o Léon François Chamot feu Isidore.
 45^o Jean Pierre Duret feu J. Pierre dit Trépis.
 46^o Lucien Duret feu Louis Percuz.
 47^o Victor Emile Duret feu Félix.
 48^o M^{lle} Marie Louise Tournier feu J. Pierre dit liot.
 49^o M^r Bonaventura Duret feu Hippolyte.
 50^o M^{me} Virginie Chamot Veuve de M. François sergent.
 51^o M^r Auguste Mari Duret feu J. Pierre dit Trépis.
 52^o François Marie Chamot feu Jules dit Roland.
 53^o Marie Elie Chamot feu Michel.
 54^o Amedé Firmin Desprez feu J. Claude
 55^o Joseph Marie Duret feu J. Marie dit Tribou.
 56^o M^{me} Wilmine Soblet Veuve de M. Hippolyte Duret (Pastor)
 57^o Marie Duret feu Claude Simley
 58^o Claude Carrier dit la pèlerine

*M. Furnois Alphonse Duret feu Michel dit Costere.
 Lesquels comparants se sont réunis spontanément à l'effet
 d'établir et arrêter les bases statutaires de la société qu'ils
 se proposent de fonder.*

1914

Refonte de la grande cloche de l'église, qui pèse environ 760 kg, par Louis Paccard, fondeur établi à Annecy-le-Vieux. Ce dernier reprend également la seconde cloche (qui pèse 260 kg).



1914-1918

La première guerre mondiale fait 42 morts sur 83 mobilisés. Menthonnex a payé un prix très fort car cela correspond à un pourcentage de plus de 4,3 % par rapport à la population de 1911 (la moyenne française n'est que de 3,4 %). De plus, les rescapés ont tous été blessés. Pour honorer les soldats morts pour la patrie, la municipalité décide d'ériger un monument aux morts. Un projet présenté par Frédéric Chevallier, maître-carrier à La Muraz est approuvé le 9 mai 1920, malgré une polémique car l'inscription d'un gendarme mort pour la France sur le monument suscite un désaccord. Il est inauguré le 8 mai 1921. Il s'agit d'une structure en granit de 3,50 m de haut, de forme pyramidale, tronquée sur sa partie haute pour recevoir une statue en roche représentant un poilu au repos tenant un fusil à baïonnette. Une inscription mentionnant « À ses enfants morts pour la France Menthonnex reconnaissante » et les noms des combattants sont gravés sur des plaques en marbre. Le monument repose sur huit marches. Un entourage de quatre piliers en granit reliés par une chaîne est prévu initialement. Tout cela a coûté 8 000 francs et 1 840 francs pour des travaux sur le monument (3 500 Francs par la commune, 1 840 francs par subvention de l'État et 2 000 francs obtenus par souscription publique).

1919

La France abolit les « zones franches ». La présence de la Grande Zone avait favorisé la contrebande. Le cordon fiscal suivait les limites de Menthonnex de 1898 à 1900. Les trafiquants de farine embauchaient les jeunes du pays pour passer les chargements de la zone à l'intérieur en traversant les Usses chez Cadon. Vers 1899, la dernière année du trafic, le cordon revint sur la RD 27. Il suffisait alors de traverser la route d'une remise à l'autre. Les maisons frontalières regorgeaient de sacs qui attendaient le moment favorable pour sortir de la zone. Au cours de leurs nombreux voyages, certains sacs avaient perdu plus de 20 kg. Des bandes de 30 à 40 porteurs s'organisaient. Les meuniers se livraient à ce trafic des permis, sous le couvert desquels ils réimportaient des farines exportées préalablement à la décharge des comptes d'admission temporaire, c'est-à-dire qu'à chaque entrée dans la zone, ils recevaient une ristourne de 10 à 20 F par balle de farine. Cette farine sortait, était introduite une nouvelle fois et recevait une nouvelle ristourne.

De 1919 à 1925, François Henry, cultivateur né en 1866, est maire de Menthonnex. Il est remplacé par Marc Lachat, charpentier et boulanger, né en 1879, maire républicain modéré de 1925 à 1944. Sous son mandat furent réalisés des travaux d'adduction d'eau et des chemins ruraux.



1923-1935

Implantation du réseau d'eau.

Marc Lachat est Maire de Menthonnex de 1925 à 1944

1929

Une enquête agricole témoigne de la modernisation progressive de l'agriculture dans la commune. La superficie cultivée s'étend alors sur 838 ha (dont 385 en terres labourables et 353 ha en prairies naturelles ; les bois s'étendent sur 98 ha). Sur 125 exploitations, 53 s'étendent sur moins de 5 ha, 97 sur moins de 10 ha. Ces dernières sont très morcelées, ce qui est considéré comme nuisible à la culture. Les agriculteurs emploient une dizaine de domestiques et une quinzaine d'employés temporaires, qui touchent leur salaire maximum (en plus de la nourriture et du logement) au moment des fenaisons et des moissons. Les exploitants se sont organisés. Ils ont fondé un syndicat agricole pour l'achat de matériel en commun (20 membres), une coopérative pour la production de beurre et de fromage (80

adhérents), une caisse de crédit agricole (60 membres), deux associations pour l'assurance incendie (53 membres), deux associations pour l'assurance accident (45 membres) et une fromagerie. L'outillage a évolué. Il devient plus mécanisé : 40 brabant doubles, 5 tonneaux à purin, 38 faucheuses, 3 râteliers à cheval, 4 faneuses, 7 pompes à purin, 15 concasseurs de grain, 15 pressoirs à pommes à bras, un alambic (dans la région de Cruseilles, c'est le seul mentionné avec celui de Cercier) 6 déchargeuses de foin, 8 scies à bois mécaniques, 7 moteurs à combustibles liquide, un moteur électrique. La mécanisation touche aussi les professions : un maréchal forgeron, un réparateur d'outillage, un charron, deux charpentiers, deux maçons, un électricien, un entrepreneur de battage, un entrepreneur de distillation. Le cheptel est important. La création des fruitières a offert aux agriculteurs un apport régulier d'espèces monétaires. La commune compte ainsi 36 chevaux, une mule, 5 taureaux reproducteurs, 42 bœufs de travail, 11 bœufs d'engrais, 497 vaches à lait, 25 vaches à engrais, 28 génisses, 25 veaux d'élevage, 28 veaux de boucherie, 108 moutons, 46 caprins.

Les 497 vaches laitières produisent 2000 litres/an/vache en moyenne, soit 58900 litres/an pour alimentation humaine, et 935 100 litres pour la fabrication de beurre et de fromage. 36 chèvres laitières sont également élevées. Les principales cultures sont le froment de printemps (100 inférieurs à la moyenne de ceux de la région de Cruseilles (125 quintaux à l'hectare contre 135). À l'ess ha), l'avoine de printemps, la pomme de terre, le méteil et le seigle. Les rendements restent or de l'élevage correspond une augmentation des prairies artificielles et des betteraves fourragères.

1931

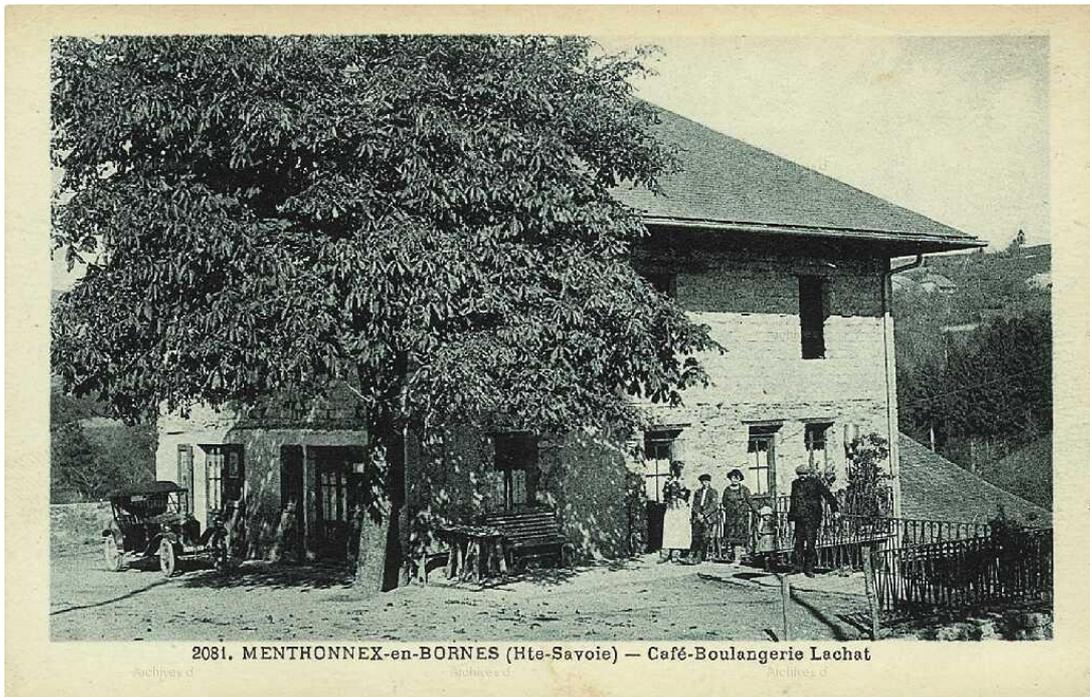


Un oratoire dédié à Saint Roch et à Sainte Agathe est édifié au Crêt Lovet, à l'initiative du curé Henri Descombes, archiprêtre de Menthonnex de 1917 à 1935, qui souhaitait enrichir le patrimoine de la commune.

1935

Construction de la salle paroissiale. Le curé Descombes avait écrit en 1933 : « Quand nous aurons une salle paroissiale, nous tiendrons les réunions d'une façon plus régulière ». Mais il mourut en novembre 1935 sans avoir vu son œuvre achevée. L'affaire fut reprise par l'abbé Beauquis.

ANNEXES



Annexe 1

Consigne pour la gabelle du sel levée le 24 août 1562 à Menthonnex-en-Bornes (Archives de Savoie, SA 1992)

Maître : avant-nom donné à un homme de loi. Messire : avant-nom donné à un religieux.

Granger : agriculteur qui tient en location la propriété d'un autre. Donné (enfant) : enfant illégitime.

Commande : contrat de location pour le bétail. Moge/mogeon : jeune bovin. Fee : brebis pleine.

1. François fils de feu Jacques de La Mollie, Clauda sa femme, Lois, Pierre et François ses enfants, André et Aymé ses frères indivis, une chambrière, 4 bœufs, une jument, 4 vaches, 6 mogeons, 2 veaux (du grangeage qu'il tient de Jehan Chamot).
2. Claude fils de feu Richard Baud, Janna sa femme, Jacques son fils et ses enfants : Lauraine, Clauda et Bernard. Rolet son fils et Clauda sa femme, une chambrière, 4 bœufs, 3 vaches, 3 veaux, 2 juments, un poulain, 2 chèvres, 2 boucs.
3. Maître Jehan Chamot châtelain de Menthonnex, Amblarda sa femme, Clauda, Louise, Andrea ses enfants, 2 vaches, une moge, 2 veaux, une chèvre. Dit en outre que dessus avoir reçu de François de La Mollie son granger les animaux suivants : 3 vaches, 3 mogeons étant sous sa charge.
4. Lois Voisin, Martha sa femme, François, Hugonine, Rollarde leurs enfants, 2 serviteurs, 2 chambrières, Blaise fils de Claude Prerоз le tenant pour l'honneur de Dieu, 4 bœufs, 1 vache, 4 mogeons, 2 chèvres.
5. André du Bochez, Martina sa femme, Pierre, Antoine, Gonin, Pierre et Françoise ses enfants, 1 vache, 3 juments, 2 chèvres.
6. Janna veuve de feu Lois du Bochez, Ayma, Lois, pauvres.
7. Jehan Henri, Janne sa femme, Jacques, François l'aînée, François puînée, 2 vaches, l'une à commande, 1 veau.
8. Pierre Sublet, Anthoina sa femme, Laurence sa fille, Pierre son fils et sa femme et Georgie sa fille, 2 bœufs, 3 vaches, 3 mogeons, 2 juments, 1 chèvre.
9. Guille Chabod, Lois, Clauda l'aînée, Clauda puînée ses enfants
10. Gonin fils de feu Claude Chabod son neveu indivis, Pernelle sa femme, Claude puîné, Claude l'aîné, Pernelle ses enfants, un serviteur 2 bœufs, 2 vaches, 4 veaux, 1 moge, 2 chèvres, 2 juments, 2 brebis.
11. Claude fils de feu aymé Jacquemoz, messire Jacques prêtre son fils, Jehan son donné, Michallette veuve de feu François Jacquemoz, Gustin fils dudit Claude et ses enfants : Jacques premier né, Jacques puîné, 2 serviteurs, une chambrière, 4 bœufs, 3 vaches, 4 mogeons, 3 juments.
12. Claude Vyollez, Janna sa femme, Anthoine son fils, Laurent son fils et sa femme Berthe et leurs enfants : Jacques, Pernelle, 2 bœufs, 2 vaches, 2 moges, 3 juments, 4 chèvres.
13. Loisa, Pernelle, François et Pierre enfants dudit Pierre Richard, 2 bœufs, 2 vaches, 2 juments, 2 chèvres.
14. Loisa veuve de feu Aymé de Arenthon, Pierre, Gonin, Claude, Pernetta, Anthoine et Pierre le jeune ses enfants, 2 bœufs, 1 vache, 3 mogeons, 1 jument, 10 brebis, et à commande de Gonin Viollet : 1 vache, 2 mogeons.
15. Clauda fille de feu Jehan Bertassat, 1 vache.
16. Claude fils de feu Laurent Jacquemoz l'ancien, Janne sa femme, Guille, Claude, Pierre, Aymé ses enfants, 2 bœufs, 3 vaches, 2 mogeons, 1 veau, 2 juments.

17. Gonin Jaquemoz, Loisa sa femme, Alexandre, Ayma, Aymé l'aîné, Aymé puiné, François, Laurent ses enfants, 2 vaches, 2 veaux, 2 juments.
18. Pierre Jaquemoz, Jehan, Estienne, Nycolarde, Jehan et Claude absent ses enfants, Janna femme de Jehan, Pierre et Nycolarde leurs enfants, 2 vaches, 3 mogeons, 2 juments.
19. Aymé fils de feu Pierre Jaquemoz, Janna sa femme, Clauda, Janna, Janna, Françoise et André ses enfants, 1 vache, 1 veau, 2 brebis, 2 brebis à commande.
20. Laurent Richard, Martha sa femme, Jaquema sa fille, une chambrière, 2 vaches, 2 veaux (dont un à commande), une jument.
21. Claude fils de feu Laurent Jaquemoz, François, Laurence, Jacques et Pierre ses enfants, 2 bœufs, 1 jument, 1 vache, 2 mogeons.
22. François Jaquemoz fils de feu Laurent Jaquemoz, Jaquemette sa femme, Clauda, Nycolarde, Laurence, Janna, Guillard ses enfants, Perneet fille de feu Jacques Darenthon, 2 juments, 1 vache.
23. Jacques du Bochier, Janne sa femme, Rolet, Claude, Lois ses enfants. Loise femme de Rolet et leurs enfants : Lois, Pierre, Pernette. François femme de Claude et leurs enfants : Pernette, François, Mermetta, Pernetta, Noël, Jacques. Un serviteur, une chambrière. 6 bœufs, 6 vaches, 10 mogeons, 3 juments, 1 poulain.
24. Laurent Voisin, Pernetta sa femme, Pierre, Laure et Pierre ses enfant. Guillauma femme de Pierre et leurs enfants : Claude, Humbert. 2 bovets, 2 veaux, 1 jument, 5 brebis.
25. Laurent Voisin, Pernetta sa femme, Jacques, Claude, Janna leurs enfants. Laurence femme de Jacques et leurs enfants : Pernette, François, Martha. Clauda femme de Claude. 2 bœufs, 1 vache, 1 veau, 34 brebis, 1 jument.
26. Laurent Voisin, Loisa sa femme, 1 vache, 1 veau.
27. Claude Voisin, Andrea sa femme, François et Loisa leurs enfants, une chambrière, 2 bœufs, 3 vaches, 2 veaux, 3 chèvres, 1 jument.
28. Gonin du Bochez, Laurine sa femme, François, Nycolas et Jacques leurs enfants, une chambrière, 2 bœufs, 1 vache, 2 chèvres, 4 brebis.
29. Gonin Margolliez, Roleta sa femme, Claude, Anthoine, Clauda, Janna, Nycolarde et Jacques leurs enfants. Pierre Margolliez son frère indivis. Ayma veuve de feu Anthoine Margolliez et ses enfants : Lauraine, Pernette, Claude, Laurent, Lois. Messire François Margolliez prêtre. Nycolas fils de feu Pierre Margolliez. 3 bœufs, 3 vaches, 5 mogeons, 1 jument, 4 chèvres, 12 brebis.
30. Pierre Voisin, Ayma sa femme, Anthoina sa sœur, 1 vache, 1 veai/
31. Jehan Henri, Martina sa femme, Pernetta et Loise ses enfants, 2 vaches, 1 veau, 1 jument.
32. Claude Guillioz, Bertha sa femme, Lois, Gonin, Janna, François, Pernetta ses enfants, 2 bœufs, 1 jument et son poulain, 1 chèvre.
33. Pierre de la Mollie, Jehanne sa femme, Jaquema, Janna, Anthoine, Laurent leurs enfants, 1 vache, 1 veau à commande, 2 chèvres, 4 brebis.
34. Pierre Jaquemoz, Françoise sa femme, André, Jacques, Françoise, François, Pernetta, Jacques leurs enfants, 1 vache, 2 mogeons à commande, 1 cheval, 1 fee.
35. Jehan fils de feu Anthoine Margolliez, Berthier, Lois, Claude, Laurent ses frères, Rolette leur mère, 2 bœufs, 2 vaches, 3 mogeons de commande, 3 chèvres.

36. Pierre Richard, Pernelle sa femme, Guigue et Jehan leurs enfants. François femme de Guigue et leurs enfants : Nycolas, Jacques, Pernelle, Laurent. Berthe femme de Jehan et leurs enfants : Jacques, Laurent. 4 bœufs, 2 vaches, 5 mogeons, 3 chèvres, 3 juments.
37. Jacques fils de feu Laurent Margolliez, Mya sa femme, Jacques leurs fils, Clada mère de Jacques, 1 vache, 3 chèvres.
38. Jehan Sublet, Pernelle sa femme, Pierre, Laurent, Jehan, Pernelle, Janne, Clada, Clada leurs enfants (dont 4 à service), 2 vaches, 2 mogeons, 3 brebis.
39. Pierre fils de feu Estienne Duret, Clada sa femme, Laurent et Pierre leurs enfants. Pernelle femme de Laurent. Lorette femme de Pierre et leurs enfants : Clada, François, Jacques, Germina, Pierre. Deux serviteurs, une chambrière, 4 bœufs, 3 juments, 6 vaches, 1 moge, 4 mogeons, 3 veaux.
40. Jehan Sublet, Lauraine sa femme, Jehan, Bertha, Claude, Claude, Pernetta, Laurent leurs enfants, 2 vaches, 2 mogeons à commande, 1 chèvre, 1 jument.
41. Jacques Bertet, Clada sa femme, George, Jehan, Guiller leurs enfants. Jehan son frère indivis. Jehan fils de feu Laurent Bertet, Laurena sa sœur. Clada veuve dudit Laurent Bertet. 3 juments, 4 bœufs, 1 vache, 3 moges, 1 vache à commande, 3 veaux.
42. Messire Pierre Burgier prêtre.
43. Claude Bertassat, Janna sa femme, Nycolas, Guillers, Jehan, Jehan, Laurent leurs enfants (dont 4 à service), 2 vaches, 2 veaux.
44. Jacques Vinand, Jehan, Matthieu, Jaqueline, François ses enfants, 1 vache, 4 brebis.
45. Pierre Chamot alias Trosset, Martine sa femme. Pierre, Clada, Janna, Laurent leurs enfants. Clada femme de Pierre et François leur fils de 6 mois, 1 chambrière, 2 serviteurs, 4 bœufs, 4 vaches, 8 mogeons, 1 jument, 3 chèvres, 30 brebis.
46. Claude du Bochez, Pernelle sa femme, Laurent, Gonina, Pernetta, Mermet, Gonina, Jehan leurs enfants, 1 bœuf, 1 vache, 2 juments, 5 chèvres, 12 brebis.
47. Jehan Darenthon alias Brandis, Laurent, Pierre, Jehanton, Micha ses enfants, 1 vache, 1 moge.
48. Jacques Viollez, Guilla sa femme, Laurence et Claude leurs enfants, Claude frère de Jacques, Janna leur mère, Pernelle leur sœur, 2 bœufs, 1 jument, 1 vache, 2 mogeons, 2 chèvres.
49. François Bertet, Clada sa femme, Pierre, Jehan, Aymé, Claude, Pierre, Pierre et Gonina leurs enfants. Janna femme de Pierre. 1 jument et son poulain, 2 bœufs, 2 vaches, 2 mogeons, 1 chèvre, 6 brebis, 2 taureaux, 18 brebis.
50. Gonin Viollet, Andrea sa femme, Clada leur fille, 1 chèvre. Pauvres.
51. Bernard du Bochiez, Pernelle sa femme, Clada leur fille, Janna leur nièce, 2 bœufs, 2 vaches, 2 mogeons à commande, 6 chèvres, 1 poulain.
52. Jacques Voisin, Janna sa femme, Jehan, Jehan, Pierre, Nycolas et Laurent leurs enfants, 1 vache, 2 mogeons de commande, 1 mogeon, 3 chèvres.
53. Clada Voisin, Jacques Bran, Jaquema sa femme, Aymé, Pierre, Matthieu, Jaquema, Laure, Laurence, Jaquema leurs enfants, 2 bœufs, 1 jument, 1 poulain, 1 vache, 1 veau, 9 brebis, 1 chèvre.
54. Jacques Henry, Laurence sa femme, Pernelle, Jacques, Aymé, Janna, Maurisa, Pernelle, Claude leurs enfants, 2 bœufs, 2 vaches à commande, 2 mogeons, 1 jument.
55. Jacques Henri, Pierre son frère, Clada leur mère, Berthe leur sœur, 1 vache, 3 mogeons.

56. Pierre fils de feu Jacques Chappuis, natif de Groisy habitant au dit lieu et granger des héritiers de Claude Bel, Janna sa femme, Jacques et Jehan leurs enfants. Tenant audit grangeage 2 bœufs, 2 vaches, 1 veau, 7 brebis, 1 jument et son poulain.

57. Jacques et Gonin et Loisa enfants de feu Claude Bel, 2 moges.

58. Pierre Vinand, Pernelle sa femme, Pernelle, Jehan et George leurs enfants. Jacques son frère et Mermetta sa femme et leurs enfants : Jacquemaz, Clauda, Gonin, Jehan. 4 bœufs, 3 vaches, 7 mogeons, 1 jument, 1 poulain, 18 brebis.

59. Laurent Duchosal, Pernelle sa femme, Pernelle leur fille, Ayma et Bernarde ses sœurs, 1 vache, 4 mogeons, 3 brebis.

60. Clauda veuve de Claude Brand, Jehan et Laurence ses enfants, 1 vache, 1 veau, 1 fee.

61. Aymé Bonnier, Ayma sa femme, Jacques, Jehan, Guilliers, Pernelle, Guillaume, Françoise leurs enfants, 2 bœufs, 2 vaches, 3 veaux, 1 jument et son poulain, 12 brebis.

62. Pernelle veuve de Laurent Margolliez, Gonin.



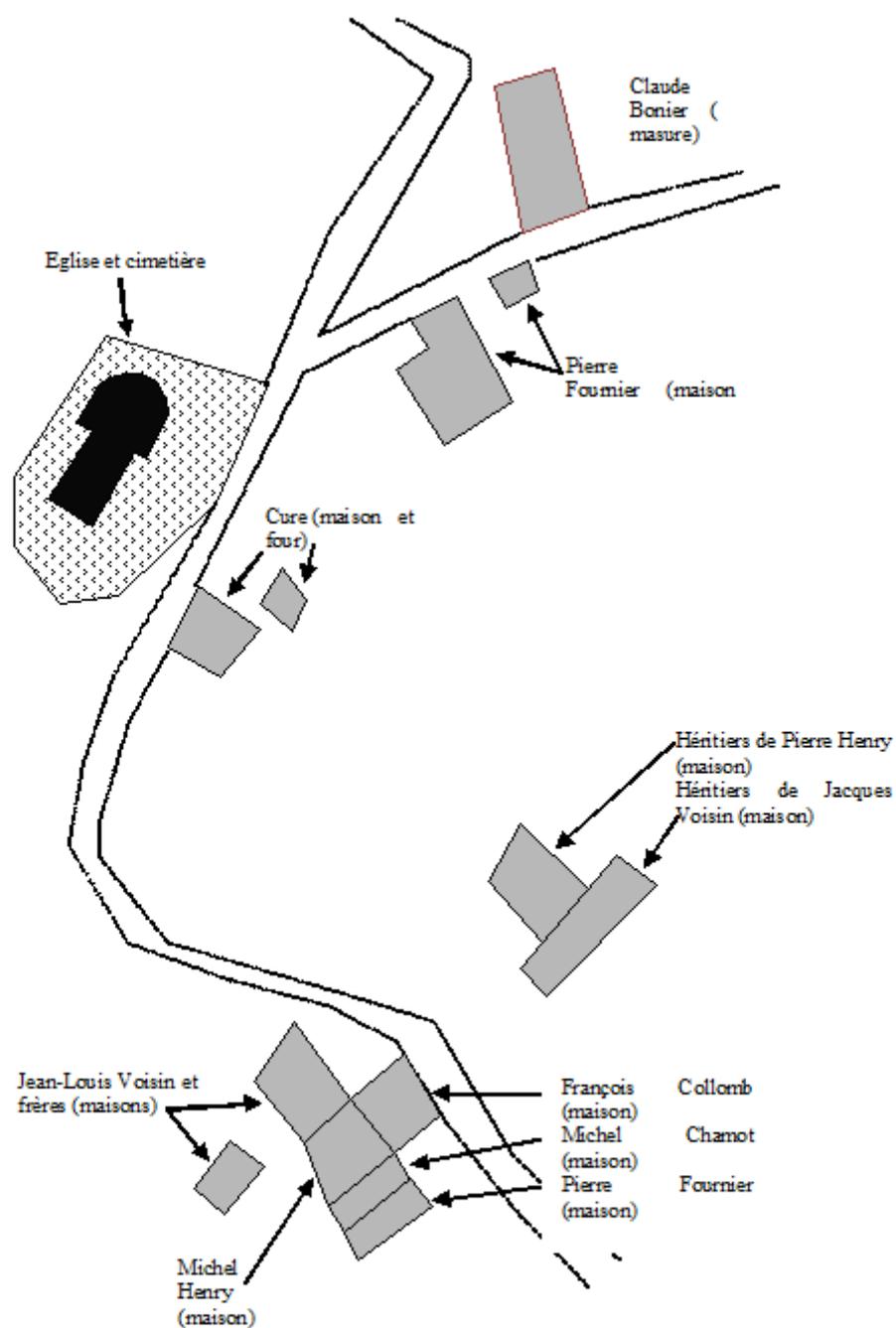
Annexe 2

Recensement à l'occasion de la visite des grains en 1690 Archives de Savoie, 2B 8331

Laurent de Saytis 4 personnes
Jean Richard 16 personnes
La Pernelle Baud 5 personnes
Michel Baud 7 personnes
L'Ayma Jacquemoz 3 personnes
Jean Demolis 10 personnes
Jacques Bertet 7 personnes
Jacques Dubord 7 personnes
Claude Dubouchet 2 personnes
Claude Voysin 7 personnes
Laurent Dubord 7 personnes
Michel Beaud 3 personnes
Claude Baudrey 4 personnes
Jean Baudrey 3 personnes
Autre Jean Baudrey 6 personnes
Pierre Margolliet 4 personnes
Jean-Louys Margolliet 4 personnes
Laurent Demolis 10 personnes
Ayme Demolis 10 personnes
Henri Debornes 8 personnes
La veufve de Claude Dubord 6 personnes
Joseph Bertassat 8 personnes
La veuve de Jean-Louys Bertassat 6
personnes
Pierre Derey 7 personnes
Jean Bertet 5 personnes
Claude Demolis 11 personnes
Henri Voysin 6 personnes
Claude Duret 12 personnes
Laurent Jacquemoz 7 personnes
Jean-Louys Chamot 7 personnes
Jean-Jacques Chamot 2 personnes
Pierre Duret 6 personnes
Michel Duret 7 personnes
Jean Henry 4 personnes
Philippe Fornier 7 personnes
Claude Voysin 5 personnes
Jacques Duchosal 7 personnes
Jacques Chamot 12 personnes
La veuve de Jean Sublet seule

Baptiste Sublet 6 personnes
Michel Fornier 9 personnes
Laurent Fornier 8 personnes
Françoise Duret 11 personnes
Jean Duret 12 personnes
Louis Bertassat 2 personnes
Martin Jacquemoz 8 personnes
Phillibert Dubochet 13 personnes
Jean Jacquemoz 3 personnes
Pierre Jacquemoz 4 personnes
Pierre le Jeune Tissot 8 personnes
Jean-Louys tissot 3 personnes
Pierre L'ainé Tissot 4 personnes
Pierre Duret 7 personnes
Autre Pierre Duret 7 personnes
Aymé Duret 6 personnes
Pierre l'ainé Duret 8 personnes
Claude Bonnier 6 personnes
Jacques Bonnier 8 personnes
Aymé Fornier 6 personnes
Michel Fornier 4 personnes
Gaspard Fornier 6 personnes
La Veuve de Jean Lamouille 11 personnes
Pierre Fornier 5 personnes
Maître Michel Fornier 11 personnes
Jean Henry 6 personnes
Claude Voysin 8 personnes
Claude Henry 3 personnes
La Claudine Chamot 4 personnes
La Laurence Voysin 6 personnes

Annexe 3



Le chef-lieu de Menthonnex-en-Bornes d'après le cadastre de 1730

Annexe 4	
Propriétaires à Menthonnex-en-Bornes d'après le cadastre de 1730	
Propriétaire	Nombre de parcelles
ANSELME DELORME noble Jean-Baptiste	42
BARTASSAT Jean	16
BARTASSAT Jean feu Guerin	9
BARTASSAT Joseph	3
BARTASSAT Joseph & Claude, les hoirs	6
BARTASSAT Joseph & frère	44
BAUDRE Jean	12
BAUDRE Jean & Laurent son cousin	1
BAUDRE Laurent	29
BAUDRE Laurent & BEAU consorts	2
BAUDRE Laurent & Jean	2
BEAU Jacques	34
BEAU Jean & frères	40
BEAU Laurent	24
BEAU Michel les hoirs	5
BERTHET les héritiers de Claude	1
BERTHET Pierre	2
BOCHE Jean & ses frères	1
BOCHET François	16
BOMEL les hoirs de Benoît	2
BONIER Claude	26
BONIER Claude & Jacques	4
BONIER Claude feu Claude	16
BONIER Jacques	15
BONIER Jacques feu Claude	14
BOUCHET Hugonin	19
BOUCHET Hugonin & François	2
BOUCHET Hugonin & son neveu	2
BURNOD Claude	5
CHALOU Joseph	4
CHALOU Joseph & frère	16
CHALOUZ Jacques	3
CHALUS Jacques	3
CHAMOT François les hoirs	2
CHAMOT Jean	23
CHAMOT Jean & frères	1
CHAMOT Jean fils de Jean	2
CHAMOT Jean-François	1
CHAMOT Jean-Louis	3
CHAMOT Jean-Louis & frère	6
CHAMOT Laurent	1
CHAMOT Laurent & frères	30
CHAMOT Laurent, son frère & neveux	1
CHAMOT les héritiers de Jean	4
CHAMOT les héritiers de Jean-François	23
CHAMOT les héritiers de Michel	5
CHAMOT les hoirs de Laurent	1
CHAMOT Louis & frères	19
CHAMOT Michel	23
CHAMOT Michel & son neveu	7
CHAMOT Pierre	43
CHAMOT Pierre & neveux	115
CHAMOT Pierre & neveux, & Pierre	3
CHAMOT Pierre & neveux, Laurent & frères	3

Chanoines de la cathédrale Saint-Pierre de Genève	4
CHEVALLIER André	12
CHEVALLIER André & ses beaux frères	1
CIBLET Michel	13
CIBLET Michel & Pierre	1
CIBLET Pierre	4
CIBLET Pierre & frères	24
COLLOMB François	47
DEBORNE Jacques	1
DEBORNE Michel & Jacques	8
DEBORNE Michel & Jacques les hoirs	14
DECHOSAL Pierre	13
DECHOSAL Pierre feu Jean	4
DEMOLIS Aimé les hoirs	61
DEMOLIS Aimé les hoirs, François & son frère	1
DEMOLIS Claude	32
DEMOLIS Claude & frères	8
DEMOLIS Claude dit la Buna	2
DEMOLIS Claude les hoirs	9
DEMOLIS Claude-François	5
DEMOLIS François	36
DEMOLIS François & frère	5
DEMOLIS François dit Demule	4
DEMOLIS François fils de Joseph	1
DEMOLIS Jean	42
DEMOLIS Jean & frères	13
DEMOLIS Jean & son frère	10
DEMOLIS Jean, prêtre	17
DEMOLIS Jean, prêtre, & François	1
DEMOLIS Jean-Baptiste	4
DEMOLIS Jean-Baptiste dit Cadet	8
DEMOLIS Jean-Claude fils de Claude & frères	9
DEMOLIS Jean-François	9
DEMOLIS Jean-Louis	4
DEMOLIS Jean-Louis & frères, d'Arbusigny	3
DEMOLIS Jean-Louis dit Demule	1
DEMOLIS les héritiers de Jean	1
DEMOLIS les héritiers de Jean-Louis	2
DEMOLIS Marie	6
DEMOLIS Marie feu Jacques	7
DEMOLIS Marie veuve d'Aimé BONIER	16
DEMOLIS Michel	58
DEMOLIS Michel & Jean son frère	1
DEMOLIS Michel fils de Claude	11
DEMOLIS Pierre	1
DEMULE François	1
DUBOCHET Jacques	18
DUBOCHET Jean & frère	1
DUBOCHET Laurent les hoirs	1
DUBOCHET Michel	25
DUBOCHET Pierre	10
DUBOUCHE Jacques de Roissou	1
DUBOUCHE Michel & son neveu	3
DUBOUCHE Michel dit Loissou	25
DUBOUCHE Michel dit Mermet	32
DUPENLOUP Blaise	2
DUPENLOUZ Jean-Louis	3
DUPENLOUZ Martin	2

DURET	3
DURET Baptiste & Laurent	22
DURET Bastalet Laurent	2
DURET Claude feu Claude	2
DURET Claude feu Jean	1
DURET Claude feu Pierre	12
DURET Claude-François	7
DURET Hilaire	3
DURET Hilaire & frère	10
DURET Jean	47
DURET Jean feu Pierre	17
DURET Jean feu Pierre dit Cadet	9
DURET Jean-Baptiste	1
DURET Jean-Baptiste & frères	14
DURET Jean-Louis	20
DURET Jean-Michel les hoirs	1
DURET Jean-Pierre & ses neveux	21
DURET Laurent	12
DURET Laurent & frère	13
DURET Laurent feu Michel	8
DURET Laurent fils de Louis	12
DURET l'avocat	1
DURET les héritiers de Jean-François	5
DURET Martin	3
DURET Martin feu Pierre	12
DURET Michel	31
DURET Michel & frères	8
DURET Michel & frères, des Mottières	1
DURET Michel les hoirs	29
DURET Michel, Jean-Louis & son frère	3
DURET Philippe	9
DURET Pierre & Claude-François	2
DURET Pierre & frère	1
DURET Pierre feu Jacques	19
DURET Pierre feu Jean	11
DURET Pierre feu Jean dit Vivant	14
DURET Pierre feu Pierre	14
DURET Pierre fils de Jean	2
DURET Pierre-Louis feu Jacques	14
FALCONNET Jean & son frère, & Pierre fils de Claude	2
FALCONNET Jean-Baptiste	2
FALCONNET Jean-Louis	1
FALCONNET Laurent les héritiers	3
FALCONNET Pierre	8
FALCONNET Pierre feu Jean-François	1
FALCONNET Pierre feu Jean-Louis	10
FOURNIER Estienne	2
FOURNIER François feu Michel	2
FOURNIER François les hoirs	2
FOURNIER Jacques	38
FOURNIER Jacques les hoirs	7
FOURNIER Jacques, Laurent & Jean	11
FOURNIER Jean	34
FOURNIER Jean & frère	2
FOURNIER Jean feu Michel	10
FOURNIER Jean feu Philippe	5
FOURNIER Jean-Jacques feu Michel	1
FOURNIER Jean-Louis	1

FOURNIER Jean-Louis & frère	4
FOURNIER Jean-Louis les hoirs	6
FOURNIER Laurent	29
FOURNIER Laurent & son frère	1
FOURNIER Laurent feu Michel	4
FOURNIER Laurent les hoirs	25
FOURNIER Michel les hoirs	1
FOURNIER Pierre	2
FOURNIER Pierre fils d'Aimé	2
FOURNIER Pierre fils d'Aimé & frère	26
FOURNIER Pierre fils de Jean-Louis	6
FOURNIER Pierre fils de Jean-Louis & frère	4
GAY Jean-Baptiste & FALCONNET Pierre	7
GAY Noël	1
HENRY Jacques	20
HENRY Jacques & frère	11
HENRY Jeanne & sa sœur	1
HENRY les héritiers de Pierre	14
HENRY Michel	11
JAQUEMOZ Claude & frère	8
JAQUEMOZ Jean	27
JAQUEMOZ Luc	8
JAQUEMOZ Martin	51
LAMOLLIE Laurent les hoirs	11
LONGET Pierre	1
MAULET Claude	4
RIBIOLLET Antoine	25
RIBIOLLET Prosper	4
RICHARD Claude	46
RICHARD Claude & son neveu Jacques	1
RICHARD Jacques	51
RICHARD Michel	42
RICHARD Michel & Claude	2
TISSOT François & frère	24
TISSOT Jacques	1
TISSOT Jean-Louis	20
TISSOT les héritiers de Pierre	4
TROSSET Pierre & son neveu	1
VIDONNE Claude	7
VOISIN François à feu Philippe	1
VOISIN Jean-Louis & frère	27
VOISIN Jean-Louis & frère, & les héritiers de Claude	2
VOISIN Jean-Louis feu Claude & ses frères	1
VOISIN Laurent soit les héritiers	17
VOISIN les héritiers de Jacques	11
La Communauté, pour l'usage commun	15
La Cure de Menthonnex	7

Annexe 5
Bâtiments de Menthonnex-en-Bornes d'après le cadastre de 1730

N°	Propriétaire	Mas	Nature
288	ANSELME DELORME noble Jean-Baptiste	Mas DESTRACHE	Château en mesure
1925	ANSELME DELORME noble Jean-Baptiste	BIONAY	Masure
2364	BARTASSAT Jean	Les TRESY PEGHIN	Maison
2361	BARTASSAT Jean feu Guerin	Les TRESY PEGHIN	Maison
623	BARTASSAT Joseph & frère	Chez les BARTASSAT	Four & place
621	BARTASSAT Joseph & frère	Chez les BARTASSAT	Grange
619	BARTASSAT Joseph & frère	Chez les BARTASSAT	Maison
634	BARTASSAT Joseph & frère	Chez les BARTASSAT	Masure
961	BAUDRE Jean	Dessus RICHARD	Maison
956	BAUDRE Laurent	Dessus RICHARD	Maison
2070	BEAU Jacques	La RIPE	Four
2076	BEAU Jacques	La RIPE	Maison
938	BEAU Jean & frères	Dessus RICHARD	Cour & grange
939	BEAU Jean & frères	Dessus RICHARD	Maison & placéage
964	BEAU Jean & frères	Dessus RICHARD	Masure
868	BEAU Laurent	Dessus RICHARD	Maison
2238	BOCHET François	PEGHIN	Maison
472	BONIER Claude	MENTHONNEX	Masure
1138	BONIER Claude & Jacques	Dessus BONNIER	Four
1136	BONIER Claude feu Claude	Dessus BONNIER	Maison
436	BONIER Jacques	Chez les BONIER	Maison
2244	BOUCHET Hugonin	PEGHIN	Maison
2241	BOUCHET Hugonin & François	PEGHIN	Four
1775	CHALOU Joseph & frère	Chez TRACASON	Grange
546	CHAMOUX Jean	POLINGY	Maison
2015	CHAMOUX Laurent & frères	Chez BERSOU DAVAT	Maison
549	CHAMOUX les héritiers de Jean-François	POLINGY	Maison
2040	CHAMOUX Louis & frères	Chez BERSOU DAVAT	Maison
410	CHAMOUX Michel	MENTHONNEX	Four & champ
406	CHAMOUX Michel	MENTHONNEX	Maison
871	CHAMOUX Michel	Dessus RICHARD	Maison & placéage
228	CHAMOUX Pierre	Dessus les TROSSET	Maison
219	CHAMOUX Pierre & neveux	Dessus les TROSSET	Grange
1999	CHAMOUX Pierre & neveux	Chez BERSOU DAVAT	Grange
227	CHAMOUX Pierre & neveux	Dessus les TROSSET	Maison
230	CHAMOUX Pierre & neveux	Dessus les TROSSET	maison
232	CHAMOUX Pierre & neveux	Dessus les TROSSET	Masure
635	CHAMOUX Pierre & neveux	Chez les BARTASSAT	Masure
2028	CHAMOUX Pierre & neveux	Chez BERSOU DAVAT	Masure
865	CHEVALLIER André	Dessus RICHARD	Maison
2027	CIBLET Michel	Chez BERSOU DAVAT	Masure
2029	CIBLET Pierre & frères	Chez BERSOU DAVAT	Maison
2032	CIBLET Pierre & frères	Chez BERSOU DAVAT	Masure
401	COLLOMB François	MENTHONNEX	Maison
2141	COLLOMB François	VELOUA	Maison
2055	DEBORNE Michel & Jacques	La RIPE	Maison
514	DECHOSAL Pierre	POLINGY	Maison
1389	DEMOLIS Aimé les hoirs	La RIPE	Four
1387	DEMOLIS Aimé les hoirs	La RIPE	Maison
1391	DEMOLIS Aimé les hoirs	La RIPE	Maison
2075	DEMOLIS Claude	La RIPE	Maison
2074	DEMOLIS François	La RIPE	Maison

884	DEMOLIS Jean	Dessus RICHARD	Maison
886	DEMOLIS Jean	Dessus RICHARD	Masure
51	DEMOLIS Jean & frères	La PIERRE ANDRY	Masure
633	DEMOLIS Jean & son frère	Chez les BARTASSAT	Masure
196	DEMOLIS Jean-Claude fils de Claude & frères	BONA FAY	Grange
197	DEMOLIS Jean-Claude fils de Claude & frères	BONA FAY	Maison
438	DEMOLIS Marie veuve d' Aimé BONIER	Chez les BONIER	Maison
8	DEMOLIS Michel	La COTTA	Grange
1	DEMOLIS Michel	La COTTA	Maison
48	DEMOLIS Michel	La PIERRE ANDRY	Maison & cour
890	DUBOCHET Jacques	Dessus RICHARD	Maison
940	DUBOCHET Michel	Dessus RICHARD	Maison
887	DUBOCHET Pierre	Dessus RICHARD	Maison
951	DUBOCHET Michel dit Loizouz	Dessus RICHARD	Maison
953	DUBOCHET Michel dit Loizouz	Dessus RICHARD	Masure
1378	DUBOCHET Michel dit Mermet	Les COSTES	Maison
491	DURET Baptiste & Laurent	Chez les BRUNS	Maison
291	DURET Baptiste & Laurent	Mas DESTRACHE	Moulin
1166 B	DURET Claude feu Pierre	Dessous Chez Jean Jacques HENRY	Maison, cour & placéage
1816	DURET Hilaire & frère	Chez TRACASON	Masure
1060	DURET Jean	PER MULAZ	Maison
1714	DURET Jean	Les RECULES	Maison
1804	DURET Jean	Chez TRACASON	Masure
1815	DURET Jean	Chez TRACASON	Masure
1222	DURET Jean feu Pierre	Le DURET	Four en masure
1161	DURET Jean feu Pierre dit Cadet	Dessous Chez Jean Jacques HENRY	Maison & cour
2486	DURET Jean-Baptiste & frères	COUTTETE	Four & grange
2484	DURET Jean-Baptiste & frères	COUTTETE	Maison
2373	DURET Jean-Louis	Davat MICHEL DURE	Maison
42	DURET Jean-Pierre & ses neveux	La PIERRE ANDRY	Maison
43	DURET Jean-Pierre & ses neveux	La PIERRE ANDRY	Masure
300	DURET Jean-Pierre & ses neveux	Mas DESTRACHE	Moulin
1797	DURET Laurent	Chez TRACASON	Maison
1795	DURET Laurent & frère	Chez TRACASON	Masure
1799	DURET Laurent & frère	Chez TRACASON	Masure
1803	DURET Laurent & frère	Chez TRACASON	Masure
1805	DURET Laurent fils de Louis	Chez TRACASON	Maison
1221	DURET les héritiers de Jean-François	Le DURET	Masure
1197	DURET Martin feu Pierre	Le TREZIBLE	Maison
2377	DURET Michel	Davat MICHEL DURE	Maison
1731	DURET Michel les hoirs	Chez BERSOU DAMOZ	Grange
1740	DURET Michel les hoirs	Chez BERSOU DAMOZ	Maison
1134	DURET Philippe	Dessus BONNIER	Masure
38	DURET Pierre & Claude-François	La PIERRE ANDRY	Masure
1201	DURET Pierre feu Jacques	Le DURET	Maison
1219	DURET Pierre feu Jacques	Le DURET	Maison
1215	DURET Pierre feu Jacques	Le DURET	Moulin
2460	DURET Pierre feu Jacques	RASSA	Moulin

2461	DURET Pierre feu Jacques	RASSA	Moulin
2477	DURET Pierre feu Jean dit Vivant	COUTTETE	Four
2479	DURET Pierre feu Jean dit Vivant	COUTTETE	Maison
2473	DURET Pierre feu Jean dit Vivant	COUTTETE	Moulin
498	DURET Pierre feu Pierre	Chez les BRUNS	Maison
1059	DURET Pierre feu Pierre	PER MULAZ	Maison
497	DURET Pierre feu Pierre	Chez les BRUNS	Masure
499	DURET Pierre feu Pierre	Chez les BRUNS	Masure
1203	DURET Pierre-Louis feu Jacques	Le DURET	Maison
2014	FOURNIER Jacques	Chez BERSOU DAVAT	Maison
2018	FOURNIER Jacques	Chez BERSOU DAVAT	Maison
1742	FOURNIER Jean	Chez BERSOU DAMOZ	Maison
1165 A	FOURNIER Jean & frère	Dessous Chez Jean Jacques HENRY	Four & placéage
1162	FOURNIER Jean feu Michel	Dessous Chez Jean Jacques HENRY	Maison
2001	FOURNIER Laurent	Chez BERSOU DAVAT	Grange
2009	FOURNIER Laurent	Chez BERSOU DAVAT	Maison
1743	FOURNIER Laurent les hoirs	Chez BERSOU DAMOZ	Maison
1745	FOURNIER Laurent les hoirs	Chez BERSOU DAMOZ	Maison
1746	FOURNIER Laurent les hoirs	Chez BERSOU DAMOZ	Maison soit cour
387	FOURNIER Pierre fils d'Aimé & frère	MENTHONNEX	Forge
385	FOURNIER Pierre fils d'Aimé & frère	MENTHONNEX	Maison
408	FOURNIER Pierre fils de Jean-Louis	MENTHONNEX	Maison
513	HENRY Jacques	POLINGY	Maison
417	HENRY les héritiers de Pierre	MENTHONNEX	Maison
404	HENRY Michel	MENTHONNEX	Maison
2235	JAQUEMOZ Claude & frère	PEGHIN	Masure
2286	JAQUEMOZ Jean	PEGHIN	Grange
2234	JAQUEMOZ Jean	PEGHIN	Maison
2229	JAQUEMOZ Martin	PEGHIN	Four
2227	JAQUEMOZ Martin	PEGHIN	Maison
2236	JAQUEMOZ Martin	PEGHIN	Masure
194	LAMOLLIE Laurent les hoirs	BONA FAY	Grange
692	RIBIOLLET Antoine	NICOLE SIBLET	Grange
691	RIBIOLLET Antoine	NICOLE SIBLET	Masure
782	RICHARD Claude	RICHARDE	Maison
783	RICHARD Claude & son neveu Jacques	RICHARDE	Four
734	RICHARD Jacques	PRE CORIAL	Four
786	RICHARD Jacques	RICHARDE	Grange
733	RICHARD Jacques	PRE CORIAL	Maison
774	RICHARD Michel	RICHARDE	Maison
2333	TISSOT François & frère	PEGHIN	Four
2336	TISSOT François & frère	PEGHIN	Maison
2345	TISSOT Jean-Louis	COLLOMB	Maison
398	VOISIN Jean-Louis & frère	MENTHONNEX	Maison
403	VOISIN Jean-Louis & frère	MENTHONNEX	Maison
399	VOISIN Jean-Louis & frère, & les héritiers de Claude	MENTHONNEX	Maison
66	VOISIN Laurent soit les héritiers	GILLIET	Maison
422	VOISIN les héritiers de Jacques	MENTHONNEX	Masure

517	La Communauté, pour l'usage commun	POLINGY	Four
377	La Cure de Menthonnex	Dessous L'EGLISE	Eglise
382	La Cure de Menthonnex	MENTHONNEX	Four
381	La Cure de Menthonnex	MENTHONNEX	Maison

Masure : maison ruinée (mais qui pouvait être habitée).

Placéage : petite place possédée par un particulier.

Annexe 6	
Les toponymes anciens de la commune d'après le cadastre de 1730	
Mas	Signification
BIONAY	
BONA FAY	Fay : hêtraie
CARABET	
CHAMP BASSOZ	Champ bas
CHAMP de La PIERRE	Pierre à légende ?
CHAMP LAURENT	Nom de famille
CHAMPCOUR	Petit champ
Chez BERSOU DAMOZ	Chez, de casis, « la maison de » avec nom du fondateur du hameau. Damoz : d'amont
Chez BERSOU DAVAT	Davat : devant
Chez les ANDRY	Famille
Chez les BARTASSAT	Famille
Chez les BONIER	Famille
Chez les BRUNS	Famille
Chez TRACASON	Famille (surnom)
COLLOMB	Famille
COUTTETE	
DAMEDY	
Davat MICHEL DURE	Famille
Dessous Chez Jean Jacques HENRY	Famille
Dessous L'EGLISE	
Dessus BONNIER	Famille
Dessus le BORSY	
Dessus les ANDRY	Famille
Dessus les BASSIER	
Dessus les TROSSET	Famille
Dessus RICHARD	Famille
Devant la COTTA	
Devant les PEISSES	Présence de conifères (épicéas)
GILLIET	
GRANGE GOLIES	Bâtiment rustique établi sur une terre possédée par un seigneur pour y abriter le produit des redevances, les récolter et les animaux. C'est aussi une construction pour conserver le fourrage et loger le troupeau
La COSTA	Parcelles en pente
La COSTA FOURNY	Famille
La COSTE FOURNIER	Famille
La COTTA	
La COTTETA	
La COURT	De curtis (cour) : fait référence à la cour où le seigneur faisait prélever les redevances dues par les paysans
La COUTTA FOURNY	
La GRANGETTE	
La LOUE	Mare, point d'eau

La MOLIETA	De mollis, endroit très humide
La MOLLIE LAURENT	Parcelles humides et nom de famille
La PIERRE	Référence à une « pierre à légende »
La PIERRE ANDRY	Idem
La RIPE	Du germanique rispa, terrain broussailleux, qui peut désigner un défrichement abandonné
Le BELGARD	Lieu de surveillance
Le BOURGE	
Le CAROUZ	Parcelle en angle (entre deux chemins)
Le CRE BRUN	Crêt (couleur du sol)
Le CRE de la BERTASSE	
Le CRE DOLAY	
Le DURET	Famille
Le PAUTEZ	Terrain boueux, fangeux
Le PERROU DURET	
Le PLAT de MULE	
Le PLAT du FOUR	
Le PRA de VILLA	Peut-être une villa gallo-romaine
Le PRALEMON	Pré sur relief
Le TREZIBLE	
Le VERGES	
Le VERNES	Mot celtique désignant l'aulne
Les COSTES	
Les GRANDS CHAMPS	
Les LANCHES	Du celtique lanca, la crête de terre longue et étroite entre deux ravins
Les LONGET	De longarium, long sillon de labour
Les MOTTIERES	De motte, tertre
Les PETITES MOILLES	Parcelles humides
Les PETITES PESSES	Epicéas
Les PRES BAULET	
Les RECULES	
Les TRESY PEGHIN	
Les TROSSET	Famille Chamot dit Trosset
LOSSIA	Nom celtique : pointe, queue
MARGOLIEZ	Nom de famille
Mas DESTRACHE	Parcelles relevant de la réserve de la seigneurie du Turchet
MOUILLE CHOLLA	Parcelles humides
NICOLE	
NICOLE SIBLET	
PEGHIN	
PER MULAZ	
PERROU DURET	
PLANCHAMP	Champ plat

POLINGY	Du nom d'homme gallo-romain Polianus
PRE CORIAL	
RASSA	Resse : scie ou moulin actionnant une scie
RICHARDE	Famille
SIBLET	Famille
SUBLET	Famille
VELOUA	
VORZIER	De voricetum, « l'endroit des saules »



Annexe 7

Noms des chefs de famille de Menthonnex-en-Bornes d'après la capitation espagnole de 1743 (Archives de Savoie, C 5019)

Michel Bartassat, 50 ans, laboureur, 9 personnes
Pergot Jean-François, 36 ans, journalier, 6 personnes
Pierre Dubouchet dit Grandchuz, 46 ans, journalier, 2 personnes
Jeanne Baud veuve, 30 ans, journalière, 3 personnes
Michel Dubouchet, 35 ans, journalier, 3 personnes
Baptiste Tissot, 66 ans, laboureur, 5 personnes
Jean-Claude Baud, 40 ans, laboureur, 5 personnes
Michel Baud, 38 ans, laboureur, 6 personnes
Michel Démolis, 36 ans, laboureur, 5 personnes
Démolis Jean-Marie, 26 ans, sans profession, 4 personnes
Laurent Baud, 60 ans, journalier, 2 personnes
François Demolis, veuf, 70 ans, laboureur, 4 personnes
Jean Demolis, garçon, 30 ans, journalier, 4 personnes
Jean fils de Jean Duret, 56 ans, journalier, 5 personnes
Claude Fournier, 45 ans laboureur, 4 personnes
Jean-Louys Jacquemoz, 30 ans, laboureur, 6 personnes
Claude Ciblet, garçon, 19 ans journalier, 3 personnes
François Bochet, 60 ans, journalier, 2 personnes
Jacqueline Dubord, veuve, 30 ans, journalière, 2 personnes
Laurent Duret, 30 ans, journalier, 4 personnes
Pierre Démolis, 60 ans, laboureur, 8 personnes
Pierre Dubouchet dit Berthod, 40 ans, journalier, 3 personnes
Michel Dubouchet, 30 ans, journalier, 4 personnes
François Chamot, 40 ans, journalier, 4 personnes
Michel Dubouchet, 36 ans, laboureur, 4 personnes
Jacques Duret, 40 ans, laboureur, 5 personnes
Laurent Baudray, 70 ans, laboureur, 3 personnes
Michel Richard, 50 ans, laboureur, 8 personnes
Jacques Richard, 60 ans, laboureur, 5 personnes
François Richard, garçon, 24 ans, laboureur, 3 personnes
Jean Démolis garçon, 70 ans, laboureur, 4 personnes
Michel Duret dit Sac de Vin, 35 ans, laboureur, 7 personnes
François Duret garçon, 32 ans, journalier
Jean Carrier veuf, 56 ans, laboureur, 4 personnes
Jacques Henry, 60 ans, laboureur, 4 personnes
Pierre Dubord, 40 ans, journalier, 2 personnes
Jean à feu Jean Chamot, 40 ans, journalier, 3 personnes
Laurent Bochet, 60 ans, laboureur, 4 personnes
Michel Duret Bartally, garçon, 18 ans, journalier, 2 personnes
Jean Louis Duret, 58 ans, laboureur, 4 personnes
Pierre Duret Petit Pierre, 80 ans, mendiant, 7 personnes
Pierre Couturier, 30 ans, laboureur, 3 personnes
Martin Duret, 60 ans, journalier, 3 personnes
Jean Duret Cadet, 67 ans laboureur, 6 personnes
Pierre Chamot, 60 ans, laboureur, 5 personnes
Pierre Fournier, 50 ans, veuf, laboureur, 4 personnes
Jean Fournier, 40 ans, journalier, 6 personnes
François Tissot, 27 ans, laboureur, 5 personnes
Claude-François Duret, 70 ans, journalier, 2 personnes
Jean Duret, 87 ans, mendiant, 2 personnes
Michel Chamot, 46 ans, mendiant
Laurent Jacquemoz, 50 ans, journalier, 5 personnes
Laurent Bouvier, 40 ans, laboureur, 7 personnes
Claude Deborne, 36 ans, laboureur, 6 personnes
François Deborne, 30 ans, laboureur, 3 personnes
Rd Sieur Etienne Jacquemoz, 46 ans, curé, 2 personnes

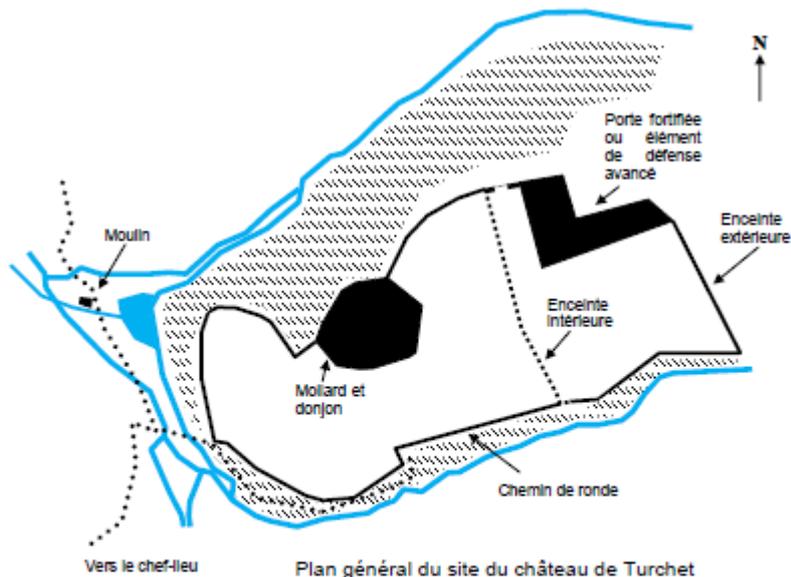
Annexe 8

Compte-tenu de l'importance historique des différentes seigneuries et du site du château du Turchet, il convient d'ouvrir ici une annexe qui leur est dédiée.

Les seigneuries de Turchet et Menthonnex Le château du Turchet plus en détails :

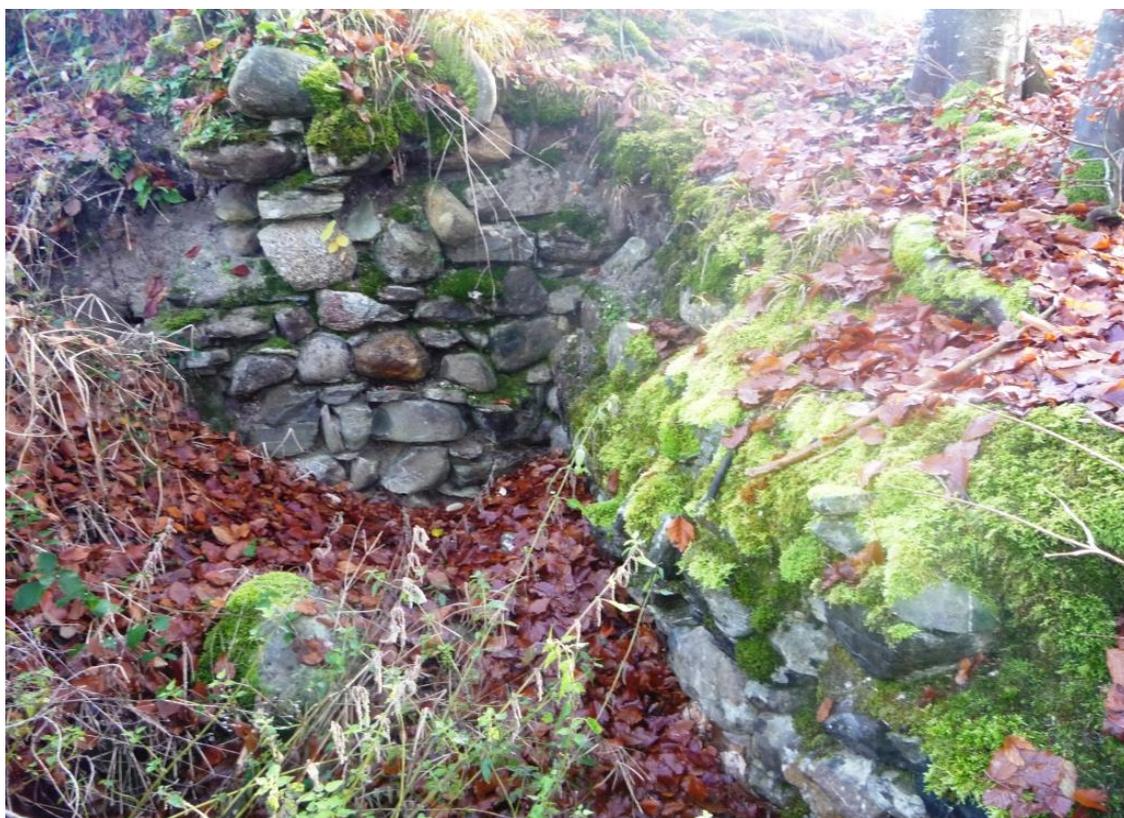
Situées au cœur du plateau des Bornes, les seigneuries de Turchet et Menthonnex correspondaient à deux mandements qui ne formèrent qu'une seule entité à certaines époques.

Elles appartenaient à cette catégorie des mandements seigneuriaux, c'est-à-dire des fiefs anciens et compacts, avec un château, auquel étaient attachés des droits étendus. Contrairement aux mandements comtaux pour lesquels de nombreuses archives ont été conservées, ces mandements seigneuriaux sont moins connus car les chartriers¹ ont souvent disparu. C'est le cas pour Turchet et Menthonnex, dont il ne subsiste que quelques vieilles pierres, des actes de reconnaissances seigneuriales ou féodales² et autres actes notariés relativement récents. En 1777, une déclaration de demoiselle Antoinette Anselme Delorme, dame de Turchet et Menthonnex, nous apprend d'ailleurs que la plupart des titres de la seigneurie avaient alors été égarés et incendiés³. On peut néanmoins essayer de suivre le destin de ces seigneuries jusqu'à la Révolution.



1. La genèse : les Menthonay

Le coeur de ces seigneuries correspondait à une maison forte dite du Turchet, située à peu de distance du chef-lieu de Menthonnex-en-Bornes, à proximité de la route de Cruseilles à La Roche. Après examen de la toponymie et du cadastre de 1730, il est tout à fait envisageable que ce site s'inscrive dans la continuité du centre d'un domaine gallo-romain (Polingy), puis d'un domaine mérovingien ou carolingien (lieu-dit La Cour). Ces seigneuries étaient possédées au Moyen Âge par la famille noble de Menthonay. Ce patronyme, lié à une topolignée, correspond à un nom d'homme gaulois - la langue celtique se retrouvant d'ailleurs dans de nombreux toponymes de ce secteur des Bornes. C'est néanmoins assez tardivement que les premiers Menthonay apparaissent dans les textes. Entre 1265 et 1275, un Aymon de Menthonay (ou de Cruseilles) est évêque de Genève. Il serait issu d'une famille de la Tour, peut-être originaire de la région de Cruseilles. En 1293 et en 1297, un certain Aymon de Menthonay est cité parmi les nouveaux vassaux du comte de Genevois, en compagnie des grands seigneurs du temps, Pontverre, Compey, Sallenove, Greysi, etc.⁴ Par la suite, les membres de cette famille apparaissent plus régulièrement, en particulier au gré des reconnaissances passées en faveur des comtes de Genève puis de la famille de Savoie pour leur fief. Parmi eux, de nombreux religieux, comme vénérable messire Jacques, chanoine et archidiacre de Reims, camérier du pape, cardinal, mort avant 1391, ou encore Guillaume de Menthonay, évêque de Lausanne dans les années 1380, et assassiné en 1406 au château de Lucens. Il laisse comme seule héritière sa soeur Marguerite, femme de Pierre de Saint-Jeoire, seigneur de Beaucroissant.



2. La seigneurie de Turchet, des biens, des rentes et des droits étendus

Les premières reconnaissances féodales apportent le détail des éléments qui composaient la seigneurie de Turchet et Menthonnex, soit un ensemble de biens et droits sur la partie centrale du plateau des Bornes. La réserve ou domaine utile, c'est-à-dire les biens possédés en propriété pleine et entière par le seigneur, qui les exploitait en faire-valoir direct à l'aide de serviteurs ou de journaliers, ou qui les louait à des fermiers, comprenait la maison du Turchet et son bois avec un « mollard », moulin, terres prés, vergers. Elle englobait aussi une maison, une grange, des prés, des terres et des bois à Villy-le-Bouveret. Le domaine direct se composait des terres confiées par le seigneur à des paysans pour qu'ils les cultivent moyennant des redevances - le seigneur conservant la propriété éminente. Il en découlait une somme de rentes féodales et autres serviss sur Villy-le-Bouveret, Villaret, Villy-le-Pelloux, Nicuday, Arenthon, Les Chapalettes en Bornes, Groisy (Fontaine-Vive), Evires, Le Sappey, Eteaux, Talloires, Annecy. Les serviss attachés à la seigneurie de Turchet concernaient à la fin du XV^e siècle des terres et seize maisons à Villy-le-Bouveret, trente-quatre maisons et trois moulins à Menthonnex-en-Bornes. Ceux relevant de la rente de Menthonay touchaient à la même époque des terres et quinze maisons à Villy et Menthonnex, onze à Fontaine-Vive (Groisy), une au Sappey, et des biens fonciers sur Evires. Les seigneurs de Turchet possédaient également une autre source de revenus, la dîme⁶. Leur statut de décimateur résultait sans doute d'anciennes transactions, de confiscations ou autres sécularisations subies ou acceptées par l'Église. Ils percevaient ainsi la dîme des blés sur Villy, Menthonnex, Nicuday, Conchine, Soyrier, « Doley et Dossoney ». Nos seigneurs détenaient aussi le droit de commander et de punir, qui se traduisait dans les actes par le « pouvoir du glaive, mutilation des membres, dernier supplice sur les hommes du lieu du Turchet, dans les paroisses de Menthonnex et de Villy-le-Bouveret ». Mais les Menthonay ne figuraient pas comme les seuls seigneurs à Menthonnex et dans ce secteur des Bornes. Les premiers textes, déjà tardifs, signalent de nombreux acteurs au bas Moyen Âge. Des terres et des hommes dépendaient des comtes de Genève, dans le cadre de deux châtelainies, celle de Cruseilles, et celle de Mornex (Le Sappey...). D'autres relevaient des seigneurs de Pontverre (Cruseilles), de Soyrier (Groisy), de la Croix (Groisy) ou de Monthouz (Argonay, Pringy)⁷. L'enchevêtrement de ces droits formait un puzzle complexe.

3. À la fin du Moyen Âge, la scission de la famille de Menthonay et de la seigneurie

Une branche cadette de la famille de Menthonay est mentionnée à la fin du Moyen Âge. À partir d'un premier individu, mort avant 1361, on trouvait ensuite deux frères, Hugon et Martin, en 1413. Martin eut plusieurs fils, Jean, un moine qui habitait à Villy-le-Pelloux et Aymon, l'héritier principal. Les deux sont cités vers 1455. Henry, le fils d'Aymon, nanti de quatre frères et trois soeurs passa reconnaissance pour cette seigneurie en 1499⁸. Ses fils, Claude et Charles, sont signalés au début du XVI^e siècle. Cette famille possédait alors de nombreux droits sur Villy-le-Bouveret, dont une maison. Elle détenait également une maison forte distincte du château du Turchet à Menthonnex, et une autre à La Petite-Balme (Sillingy près d'Annecy). Ces nobles portaient d'ailleurs le titre de seigneurs de Menthonay et de La Petite Balme. Mais cette branche des Menthonay finit par tomber en quenouille au XVI^e siècle. En 1517, elle fit même l'objet d'une enquête pour prouver sa noblesse. À cette occasion un témoin assermenté rapportait : « *Se trouvant un jour avec d'autres camarades au cimetière de Sillingy, survint noble Martin de Menthonay qui leur dit : « Dieu garde les prudhommes » et avec lui noble Jean Jaquemard d'Annecy des maîtres aux comptes de Genevois qui leur dit « Dieu garde les vilains » et ils passèrent. Les hommes se dirent entre eux qu'à ses discours, on voyait bien que ledit Martin était noble et honnête, étant seigneur de Menthonay et de La Petite Balme »*. La seigneurie de Menthonnex est passée par la suite entre les mains des nobles de Viry, puis des nobles Ducrest de Cruseilles.

4. Aux Temps modernes, des seigneuries qui passent de main en main

a) La seigneurie du Turchet, des Saint-Jeoire aux Truchet

Après le décès de Marguerite de Menthonay, la seigneurie aboutit à son fils, Louis de Saint-Jeoire, qui passa reconnaissance en 1450. Ses arrière-petits fils hypothéquèrent la seigneurie vers 1520 pour le paiement de ce qu'ils devaient aux hoirs de Louis de Viry. Les Viry conservèrent ces biens quelques temps, mais ces derniers finirent par retourner dans le patrimoine des Saint-Jeoire. En 1586, noble Melchior de Saint-Jeoire, également baron d'Hermance, vendit et échangea la seigneurie de Turchet contre la terre et seigneurie de Saint-Jeoire et La Tour en Faucigny, qui avait été récupérée lors des difficultés de la famille par les ducs de Genevois-Nemours, maîtres de la région. En septembre 1596, la seigneurie de Turchet fut à nouveau vendue et inféodée pour 10 000 écus d'or par le prince Henri de Savoie, duc de Genevois-Nemours en faveur du sieur Jean-Baptiste Dutour. La seigneurie retourna ensuite encore une fois à la famille de Saint-Jeoire. En 1604, elle fut vendue par les descendants de François-Melchior de Saint-Jeoire à noble François de Montfalcon, comte de Saint-Pierre de Soncy. La seigneurie passa ensuite à la famille de Menthon-Lornay, seigneurs de Soyrier (Groisy) et de Bonatrait (Villaz). Claude de Menthon-Lornay vendit la baronnie et terre du Turchet, Menthonnex et Villy le 25 novembre 1724 à noble Jean-Baptiste Anselme, baron Delorme (ou de L'Orme, Delhorme)⁹. En 1755, son fils, Pierre-Gabriel, testa en faveur de sa fille Antoinette¹⁰. Cette dernière finit par céder la seigneurie de Turchet et Menthonnex en 1780 à noble Georges Truchet, sénateur, comprenant la paroisse de Menthonnex-en-Bornes, le village de Fontaine-Vive paroisse de Groisy, avec juridiction haute, moyenne et basse, mère et mixte empire, droit de députer juges, châtelains, greffiers, droit d'amende et confiscation, droits de pêche et chasse, droit de messellerie, etc., pour 1 220 livres¹¹.

b) La seigneurie de Menthonnex, des Menthonay aux Truchet

De la branche cadette des Menthonay, la seigneurie ou « rente de Menthonay » passa aux nobles de Lambert vers 1544. Elle entra ensuite dans le patrimoine des nobles Ducrest de Cruseilles, vraisemblablement avant 1547¹². Albert du Crest épousa en outre Louise fille de noble Henri de Viry, qui lui apportait en dot la seigneurie de La Croix en Bornes (Groisy). En 1674, noble Claude-François Ducrest, seigneur de Clairmont, Becon et Menthonay vendit la seigneurie de Menthonnex à François-Philibert de Montfalcon comte de Saint-Pierre, consistant en bois, paqueages, montagnes, communes, rentes, hommes, hommages, mainmorte, fief, juridiction haute, moyenne et basse, châtelanie, curialité, mestralie¹³, greffes, pour la somme de 3 000 florins de Savoie et 102 florins pour épingles¹⁴. Le sire de Montfalcon, déjà seigneur du Turchet, réunit donc à cette date à nouveau les deux seigneuries de Menthonnex.



c) Des seigneuries mises à mal

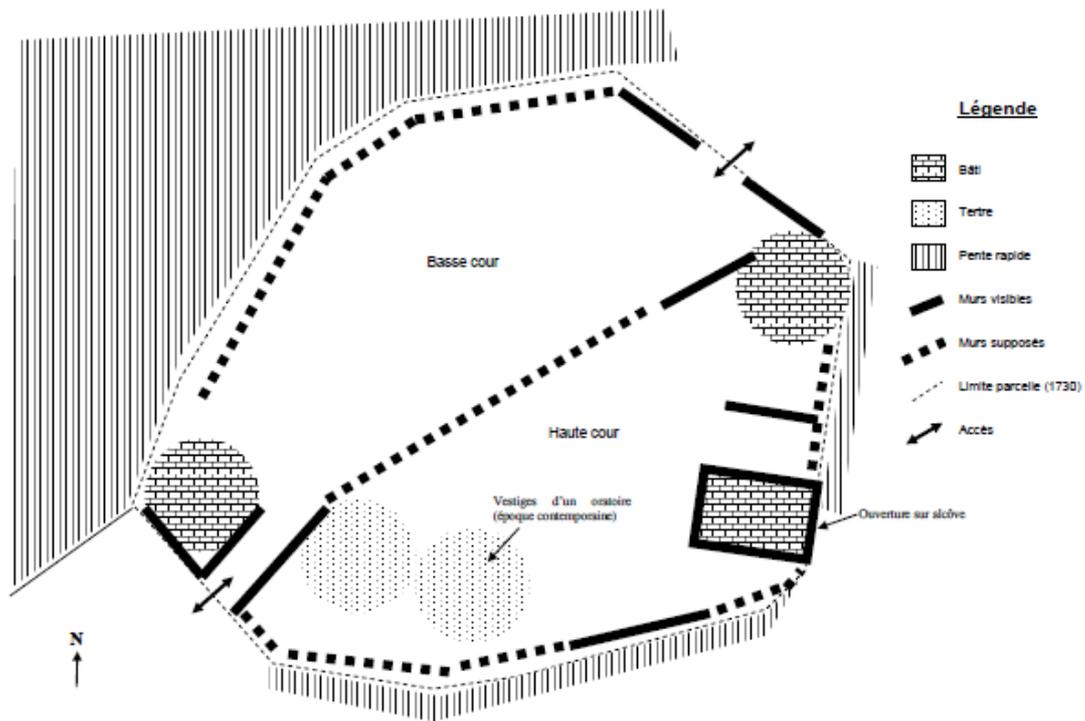
Avec le passage des seigneuries des Menthonay à d'autres familles, on avait affaire à des seigneurs qui ne résidaient plus sur place¹⁵. Les liens avec la population locale finirent donc par se distendre et les droits et autres taxes devinrent de plus en plus difficiles à récupérer. Certes, les nouveaux seigneurs, dans les temps qui suivirent l'acquisition des seigneuries, cherchèrent à mettre de l'ordre dans leurs biens. Les livres terriers¹⁶ furent rénovés par des notaires, comme pour la seigneurie de Menthonnex par les Ducrest en 1594¹⁷. Les éléments de la réserve étaient amodiés, comme les terres adjacentes à l'ancienne maison forte du Turchet ou les moulins « blanc, du milieu et d'amont » avec scie de Coppet (ou Coupet) à La Caille (Allonzier) par noble Jean-Baptiste Anselme en 1730, qui devaient être alors remis en état¹⁸. Les besoins financiers de ces familles entraînèrent des aliénations¹⁹ ou des actes d'affranchissement individuels²⁰. Ces seigneuries furent encore mises à mal par les opérations d'affranchissement général lancées par le roi Charles-Emmanuel III en 1762 et 1771. Curieusement, la seigneurie du Turchet et Menthonnex n'apparaît pas dans les documents, ce qui prouve une réelle déliquescence à l'époque d'Antoinette Anselme de Lorme, qui semble avoir négligé cette propriété. En 1777, cette dernière dut passer une reconnaissance pour cette seigneurie en faveur du roi. Elle adressa à l'occasion une supplique au souverain pour être dégagée des droits de cavalcades et lods²¹ à payer, prétextant des ennuis financiers et une seigneurie qui ne lui rapportait plus rien : « *la suppliante est affligée par la dernière pauvreté et misère, qui ne possède autre chose que lesdites juridictions qui sont à charges et une petite rente féodale dont elle retire un très petit revenu à cause des difficultés notoires d'exiger semblables droits, et à ce titre elle a été admise plusieurs fois au bénéfice des pauvres* ». Sa majesté lui fit grâce du paiement de ces droits. Elle finit par se défaire de ce qu'il restait de ces seigneuries peu de temps après, en 1780.

Des droits seigneuriaux de plus en plus difficiles à recouvrer au fil du temps (XV^e - XVIII^e siècles)

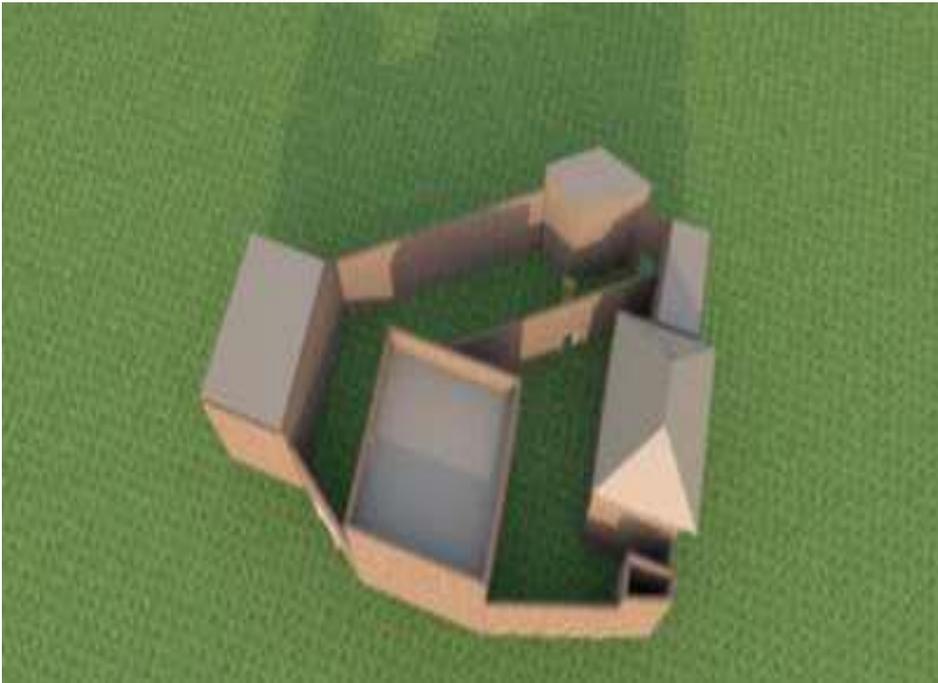
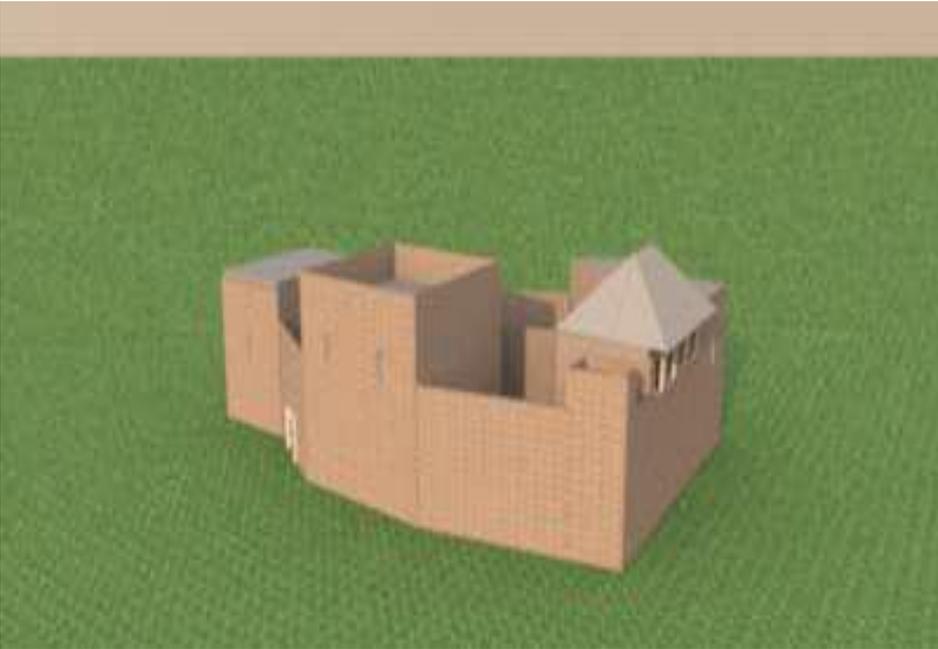
Seigneuries	Redevances dues au seigneur	
	Xveme	XVIIeme
TURCHET	46 quarts de froment	16 quarts de froment
	45 quarts d'avoine	16 quarts d'avoine
	22 livres en argent	3 livres en argent
	13 poules	6 poules
MENTHONNEX	11 quarts de froment	1 quart et demi de froment
	24 quarts d'avoine	4 quarts d'avoine
	2 livres en argent	3 livres en argent

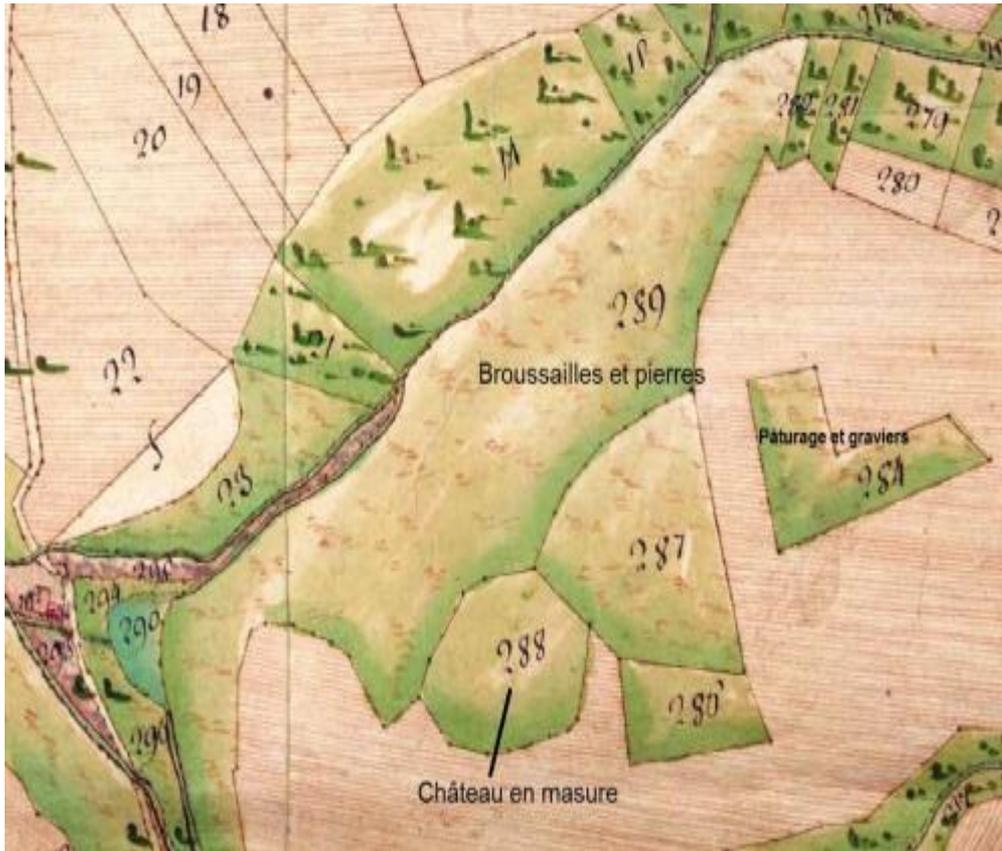
5. La maison forte du Turchet, un marqueur seigneurial du territoire

La reconnaissance de 1344 décrit le coeur de la seigneurie, c'est-à-dire la réserve seigneuriale, qui correspondait à un « *pré juxte la ville de menthonay, maison du Turchet et son bois avec un mollard, moulin, terres, prés, vergers, hommes* ». Le terme « mollard » est intéressant. En Savoie, il désigne une colline ou un tertre sur lequel était bâti un château, c'est-à-dire une motte castrale. Le terme Turchet lui-même fait aussi référence à un tertre. Les mollards sont les ancêtres des châteaux-forts. Apparus entre le X^e et le XI^e siècle, ils étaient à l'origine en bois et entourés de palissade elles aussi en bois. Le château de Turchet a dû bénéficier par la suite d'un appareillage de pierres. Les vestiges montrent l'utilisation de galets de torrent. Il a dû tomber en ruines très tôt, dès la fin du Moyen Âge, les seigneurs du Turchet possédant des résidences plus confortables ailleurs. Dans le cadastre de 1730, le bâtiment est qualifié de « *château en masure* ». Il s'étendait sur 3 332 m². Un examen des vestiges laisse penser que ce castel était divisé en deux parties. Le côté septentrional formait une basse-cour, sur laquelle donnaient une ou deux entrées. La partie méridionale ou cour haute abritait des bâtiments dont il subsiste la forme des pièces et un donjon. Le « mollard » est situé sur une plate-forme plus vaste, délimitée par une pente plus ou moins rapide et environnée de cours d'eau au nord, au sud et à l'ouest. Ces aménités naturelles soulignent le caractère défensif du site. Le point faible de cette protection se situe vers l'est puisqu'une pente domine la plate-forme. Il semble qu'il y ait eu dans ce secteur un élément de défense avancé. Dans le cadastre de 1730, une grande parcelle voisine en forme d'équerre est signalée sous la qualification « *pâturage et pierres* »²². Dans ce secteur, un décrochement marqué notamment par une haie rectiligne, laisse présumer la présence d'un mur d'enceinte extérieur qui poursuit le bâtiment défensif en direction du sud. Les limites anciennes des parcelles laissent également supposer l'existence d'un second mur intérieur. La belle superficie de la cour intérieure, autour du « mollard » a sans doute permis en son temps la présence de bâtiments ruraux en bois, qui n'ont pas laissé de traces visibles. Le site était accessible par un chemin qui descendait du chef-lieu. En contrebas, des moulins étaient actionnés. L'histoire des mandements de Turchet et Menthonnex illustre bien le destin de ces seigneuries très actives au Moyen Âge, mais qui ont connu un déclin progressif par la suite et une relative dénaturation. Plusieurs raisons à cela, des partages, des familles qui tombent en quenouille, des difficultés financières qui ont entraîné des ventes, les réformes du pouvoir central, etc. Ces seigneuries qui composaient naguère les cadres fondamentaux de la vie de nos ancêtres sont devenues par la suite de simples éléments patrimoniaux plus ou moins bien gérées, évacuant bien souvent les rapports de protection-fidélité traditionnels entre les paysans et leur seigneur.



Le château de Turchet, essai de reconstitution (vue du sud et vue verticale)





Cadastre de 1730 – site du Turchet

Notes et références spécifiques a l'annexe « Les seigneuries de Turchet et Menthonnex »

¹ Chartrier : archives seigneuriales.

² Reconnaissances féodales : titres de propriété que le vassal est obligé de reconnaître à son suzerain.

Reconnaissances seigneuriales : titres de propriété que le tenancier est obligé de reconnaître à son seigneur.

³ Archives départementales de la Savoie (dorénavant AD 73), SA 5, f+ 367 v° et suiv. Aveu et dénombrement de demoiselle Antoinette Anselme Delorme dame de Turchet et Menthonnex, fille de feu noble Pierre Gabriel à feu noble Jean-Baptiste Anselm de Lorme, seigneurs desdits lieux de Turchet et Menthonnex, l'an 1777 et le deux décembre. Le document est complété par les reconnaissances passées par les différents possesseurs en faveur des comtes de Genève puis des ducs de Savoie (AD 74, 1 C e 2, Turchet).

⁴ Régeste genevois (Aymon de Menthonay, damoiseau, 1293). Il cite également un Guillaume de Menthonay, chanoine de Genève (1294). Mémoires et Documents Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, t. 13, 1963, p. 264. Acte du 7 juillet 1297 portant garantie donnée par les nouveaux vassaux du comte de Genevois de faire observer la paix entre lui et ses voisins.

⁵ Redevance annuelle due par le tenancier.

⁶ Dîme : fraction des produits de la terre versée à l'Église.

⁷ AD 74, 117 J : vente de servis par noble Nicolet de Monthouz en faveur de vénérable discret messire Vaultier Bonjour chanoine de Genève. Reconnaissance féodale passée par les hommes faisant l'objet de la précédente vente en faveur dudit messire Bonjour rière Menthonnex-en-Bornes (lot 352, pièce 101 du 26 avril 1343 et 102 du 30 avril 1343).

⁸ Un de ses frères, Pierre, mort sans enfants et laissant héritiers ses quatre frères, est cité en 1472, lors d'une expédition menée par les Compey seigneurs de Thorens et de Vulpillières, réputés violents, contre leur cousin Jacques de Confignon à la maison forte de La Motte (Epagny). AD 74, 21 J 102.

⁹ AD 73, 2 C 256, tabellion de Chambéry, f° 992.

¹⁰ AD 74, 6 C 164, tabellion d'Annecy, testament de noble Pierre Gabriel Anselme, f° 506.

¹¹ AD 73, 2 C 442, tabellion de Chambéry, acte de vente du 13 mai 1780, f° 212. Le droit de « messellerie » correspond au pouvoir de nommer des « messeliers », sortes de gardes champêtres.

¹² Acte de vente mentionné en 1547 (Bugonis notaire) dans un acte de 1674 (AD 74, 6 C 795, tabellion de Cruseilles, acte de vente du 27 janvier 1674, f° 88).

¹³ Le curial, qui est un homme de loi, et le métral, sont chargés de gérer la seigneurie.

- 14 AD 74, 6 C 795, tabellion de Cruseilles, acte de vente du 27 janvier 1674, f° 88. Les « épingles » correspondent à une gratification donnée à l'occasion de la signature d'un contrat.
- 15 Noble Jean-Baptiste Anselme de Lorme par exemple, seigneur du Turchet et Menthonnex dans les années 1720, était né à Lyon et vivait à Chambéry.
- 16 Registres contenant les droits liés à une seigneurie, les reconnaissances et les redevances des paysans pour les terres concédées, etc. Les seules épaves de ces documents pour la seigneurie de Turchet remontent au 17^e siècle (AD 74, SA 134, Turchet, hommages et revenus annuels dus au duc de Savoie).
- 17 Un livre de reconnaissances comprenant 368 feuillets (AD 74, 6 C 795, tabellion de Cruseilles, acte de vente du 27 janvier 1674, f° 88).
- 18 AD 74, 6 C 798, tabellion de Cruseilles, actes d'amodiation pour noble Anselme et acte d'état des moulins de Coupet à La Caille, f° 61, 62 et suiv.
- 19 Noble Pierre Gabriel Anselme Delorme se défit du greffe de la juridiction au profit de ses créanciers. Sa fille Antoinette vendit à son tour une partie de la seigneurie qui concernait la paroisse de Villy-le-Bouveret à une demoiselle Barbe de Rani de Toninges des seigneurs de Montbel, épouse d'un sieur Feraud avocat au Sénat de Piémont et habitante de Turin en 1777 pour la somme de 420 livres.
- 20 AD 74, 6 C 798, tabellion de Cruseilles, affranchissement en faveur d'honorable Jean fils de feu Claude-François Brand, natif de Salanjoux (Vovray-en-Bornes), habitant la ville de Dole, pour lui et les siens de la rigoureuse taillabilité réelle et personnelle, par reconnaissance de son grand-père Aymé Brand en 1622, pour 5 louis d'or mirlitons de France, f° 59.
- 21 Droit de cavalcade : droit exigé par un seigneur dans les contrats qu'il passait avec un vassal. Lods : droit de mutation qui représentaient en général le sixième du bien vendu.
- 22 Une partie de ces pierres ont dû être réutilisée pour la construction du bâtiment de ferme situé à proximité et édifié à la fin du XVIII^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES D'ARCHIVES

Ouvrages

- « Le Vieux Savoyard à Menthonnex-en-Bornes ». Almanach du Vieux Savoyard, 1969.
- DESCHANELS R. « La plus imposée du département en centimes additionnel, la commune de Menthonnex-en-Bornes devra un jour prochain s'interroger sur la nécessité ou non d'une fusion ». Le Messager, 13 août 1971.
- « Menthonnex-en-Bornes ». Alpes 74, n° 86, 1972.
- Travaux de Jean DURET sur les Duret des Bornes et relevés à partir des registres paroissiaux.
- Histoire de la Savoie. LEGUAY J.-P. (dir.) - Rennes : « Ouest-France », 1983-1986, 4 vol.
- BARBERO D. Atlas du cadastre sarde, 1730. Commune de Menthonnex-en-Bornes. Champagne-au-Mont-d'Or, 1 disque cédérom.
- BINZ L. Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève : 1378-1450. Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. 46, 1973.
- BRUCHET M. L'abolition des droits seigneuriaux en Savoie : 1761-1793. Annecy, 1908. CHAPPAZ-CHENEVAL A.-M. Groisy à travers le temps. 1997 (tapuscrit).
- FORAS A. de, et ses continuateurs. Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie. Grenoble, 1863-1938, 5 vol. et suppl.
- L'HARPE A. de. Agriculture et territoire : la ruralité en question dans le canton de Cruseilles : Salève, plateau des Bornes, vallée des Ussets. 1997.
- LAVANCHY J.-M. Le diocèse de Genève, partie de Savoie, pendant la Révolution française. Annecy, 1893-1894, 2 vol.
- PÉROUSE G. État des communes de la Savoie en 1696. La Savoie littéraire et scientifique, 17^e année, 3^e et 4^e trim. 1922.
- REBORD C.-M. Visites pastorales du diocèse de Genève, 1411-1900 : analyses détaillées des visites de saint François de Sales : 1604-1618 : texte original des procès-verbaux de ces mêmes visites : notes et documents. Annecy, 1921-1922, 2 vol.
- Armorial de FORAS

Archives de Haute-Savoie (Annecy)

- E dépôt Menthonnex-en-Bornes (délibérations 1819-1860 en particulier)
- I C e : Sommaire des fiefs (seigneuries de Turchet, de Menthonnex, de La Croix en Bornes)
- I C d 184, 603 et 1493 : cadastre de 1730 (mappes et tabelles)
- V C 16 : statistique de 1756
- VI C 787-820 : tabellion de Cruseilles (actes notariés divers)
- 1 G : visites pastorales
- 14 L 3 : documents cadastraux (cadastre napoléonien)
- 4 FS : administration générale de la période sarde (1814-1860) et en particulier 4 FS 155 (recensement de 1848)
- 6 FS 200 : dossier communal sur Menthonnex-en-Bornes
- 6 M 282 (recensements 1860-1936) ; 849-852 (enquête agricole de 1929)
- 2 O : administration communale 1860- 1939 (dossiers sur Menthonnex-en-Bornes)

Archives de Savoie (Chambéry)

- SA 1992 : consigne du sel de 1562
- 2B 8331 : visite des grains (1690)
- C 5019 : capitation espagnole (1743)
- 6 Mi 146 : subsides de la châtellenie de Cruseilles (1407-1516)

Archives d'État de Genève

ADL, archives du département du Léman

La municipalité de Menthonnex-en-Bornes remercie vivement Monsieur Dominique Bouverat pour son aimable et très important travail de recherches.

« Dominique Bouverat est Docteur en Histoire, professeur d'Histoire-Géographie, membre de la Salévienne et de l'Académie Salésienne. Passionné d'histoire locale, il a travaillé sur le passé de plusieurs communes de Haute-Savoie. Il a rédigé quelques articles dans les revues des sociétés savantes de Savoie. Il est également l'auteur d'une thèse de doctorat sur les « villes et les bourgs de Savoie de la Réforme à la Révolution » ainsi que d'un livre publié en 2013 au sujet d'Andilly, Charly, Jussy et Saint-Symphorien »

Nous remercions également vivement les contributeurs suivants:

Madame Nathalie Debize (la Salévienne)
Alexander Finger pour ses photographies
Bernard Dubois pour ses photographies
Emmanuel Tissot pour ses photographies
Mr Roland Excoffier pour son article sur la fruitière

